Quatre-vingt-huitième année. — N° 62. Le Numéro : 15 francs. Mercredi 14 Mars 1956.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063-13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer . .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger.	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

Vient de paraître :

OFFICIERS PUBLICS ET MINISTERIELS
(Suppléance.)

Décrets n° 55-604 du 20 mai 1955 (chapitre II) et n° 56-221 du 29 février 1956 (*Journal officiel* des 22 mai 1955 et 3 mars 1956) concernant la **suppléance des officiers publics et ministériels.**

(Fascicule n° **56-26 S.** — Prix : **20** F.)

NOTAIRES
(Garantie de la responsabilité professionnelle.)

Décrets n° 55-604 du 20 mai 1955 (chapitre III) et n° 56-220 du 29 février 1956 (*Journal officiel* des 22 mai 1955 et 3 mars 1956) relatifs à la **garantie de la responsabilité professionnelle des notaires.**

(Fascicule n° **56-27 S.** — Prix : **20** F.)

STATUT DES HUISSIERS DE JUSTICE

Décret n° 56-222 du 29 février 1956 (*Journal officiel* du 3 mars 1956) portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative au **statut des huissiers de justice.**

(Fascicule n° **56-28 S.** — Prix : **25** F.)

(Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal [C. C. P. 9063-13 Paris].)

(1 f.)

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 56-315 modifiant les articles 3 et 27 du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal (rectificatif) (p. 2510).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 13 mars 1956 portant nomination de magistrats (p. 2510).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 2 mars 1956 portant promotion d'un ministre plénipotentiaire de 1re classe à la hors-classe de son grade (p. 2511).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Arrêtés portant nomination, revision de situation administrative et modifiant les dispositions d'un précédent arrêté :
Administration centrale (p. 2511).
Administration préfectorale (p. 2511).
Sûreté nationale (p. 2511).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret du 12 mars 1956 portant nomination d'officiers brevetés de la marine marchande dans les cadres de la réserve de l'armée de mer (p. 2512).

Decret du 13 mars 1956 portant délégation de signature (p. 2512).

Liste des candidats admis au peloton d'élèves officiers de réserve de l'air (promotion « Caen 56 A ») (p. 2512).

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Décret n° 56-251 du 13 mars 1956 fixant les indices applicables pour l'évaluation fiscale des stocks (p. 2512).

Arrêté du 28 février 1956 portant création d'un comité d'expansion économique (Nord et Pas-de-Calais) (p. 2514).

Agriculture.

Décret du 13 mars 1956 déclarant d'utilité publique l'acquisition par la chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées d'un domaine sis à Vic-Bigorre (p. 2514).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté du 13 mars 1956 portant convocation du conseil supérieur de l'éducation nationale en session ordinaire (p. 2514).

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Santé publique et population.

Décret du 9 mars 1956 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 2514).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Décret du 12 mars 1956 portant promotions et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 2514).

MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DU CONSEIL

Arrêté du 12 mars 1956 instituant une commission chargée de l'octroi des secours aux étudiants des territoires d'outre-mer (p. 2515).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Validation de pouvoirs. — Nomination d'un membre d'une commission extra-parlementaire. — Convocations de la conférence des présidents, de commissions et de bureaux. — Réunions de commissions (p. 2515).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations et annulation de convocation de commissions. — Réunions de commissions (p. 2517).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Réunions de commissions des 12 et 13 mars 1956. — Convocations et annulations de convocations de commissions (p. 2518).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des affaires économiques et financières.

Avis concernant le résultat du tirage du fonds 3 1/2 p. 100 1952 à capital garanti (p. 2519).

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

Avis de concours pour le recrutement d'élèves ingénieurs des travaux géographiques de l'Etat, d'élèves cartographes et d'adjoints techniques stagiaires de l'institut géographique national (p. 2519).

AGRICULTURE

Avis relatif au concours d'admission aux établissements d'enseignement supérieur agricole en 1956 (p. 2519).

Annonces (p. 2520).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 28 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 13 mars 1956. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 877).

N° 13 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 13 mars 1956. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 319).

DEBATS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 13

Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 13 mars 1956 (p. 243).

LOIS

Loi n° 56-245 modifiant les articles 3 et 27 du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 mars 1956: page 2460, 2e colonne, dans le titre, au lieu de: « Décret n° 56-245 du 12 mars 1956... », lire: « Loi n° 56-245 du 12 mars 1956... » (le reste sans changement).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 13 mars 1956 portant nomination de magistrats.

Par décret en date du 13 mars 1956, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature:

M. Auguste Genard, président du tribunal de première instance de Casablanca, est nommé premier président de la cour d'appel de Fort-de-France, en remplacement de M. Fournier, décédé.

Sont nommés:

Président de chambre à la cour d'appel de Paris, M. Médard, conseiller à ladite cour, en remplacement de M. Mongulian, qui a été nommé conseiller à la cour de cassation.

Conseiller à la cour d'appel de Paris, M. Boyer, premier juge d'instruction au tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. Médard.

Premier juge d'instruction au tribunal de première instance de la Seine, M. Orvain, substitut du procureur général près la cour d'appel de Rennes, en remplacement de M. Boyer.

Conseiller à la cour d'appel de Paris, M. Laroche, vice-président au tribunal de première instance de Dijon, en remplacement de M. Lesire, décédé.

Vice-président au tribunal de première instance de la Seine, M. Valeton, président du tribunal de première instance de Grasse, en remplacement de M. Deglaire, qui a été nommé conseiller à la cour d'appel de Paris.

Président du tribunal de première instance de Grasse, M. Gravière, conseiller à la cour d'appel de Rabat, en remplacement de M. Valeton.

Premier juge d'instruction au tribunal de première instance de la Seine, M. Larocque, substitut du procureur de la République près ledit tribunal, en remplacement de M. Frapier, qui a été nommé conseiller à la cour d'appel de Paris.

Premier juge d'instruction au tribunal de première instance de la Seine, M. Marcantoni, juge d'instruction audit tribunal, en remplacement de M. Prevost, qui a été nommé conseiller à la cour d'appel de Paris.

Juge au tribunal de première instance de la Seine, M. Bodvin, conseiller à la cour d'appel en congé de longue durée, en remplacement de M. Marcantoni.

Premier juge d'instruction au tribunal de première instance de la Seine (poste créé), M. Gailly, juge d'instruction audit tribunal.

Juge au tribunal de première instance de la Seine, M. Fonade, procureur de la République près le tribunal de première instance de Chartres, en remplacement de M. Gailly.

Premier juge d'instruction au tribunal de première instance de la Seine (poste créé), M. Gollety, juge d'instruction audit tribunal.

Juge au tribunal de première instance de la Seine, M. Ropers, substitut du procureur de la République près ledit tribunal, détaché dans les fonctions de secrétaire général de la première présidence de la cour de cassation, en remplacement de M. Gollety.

Premier juge d'instruction au tribunal de première instance de la Seine (poste créé), M. Crévy, juge d'instruction audit tribunal.

Juge au tribunal de première instance de la Seine, M. Cochet, substitut du procureur général près la cour d'appel d'Amiens, en remplacement de M. Crévy.

Premier juge d'instruction au tribunal de première instance de la Seine (poste créé), M. Lacoste, juge d'instruction audit tribunal.

Juge au tribunal de première instance de la Seine, M. Batigne, juge d'instruction au tribunal de première instance de Marseille, en remplacement de M. Lacoste.

Juge au tribunal de première instance de Marseille, M. Connilière, juge d'instruction au tribunal de première instance de Montauban, en remplacement de M. Batigne.

Premier juge d'instruction au tribunal de première instance de la Seine (poste créé), M. Faber, juge d'instruction audit tribunal.

Juge au tribunal de première instance de la Seine, M. Vassogne, juge au tribunal de première instance de Versailles, en remplacement de M. Faber.

Juge au tribunal de première instance de la Seine, M. Braunschweig, juge d'instruction au tribunal de première instance de Versailles, en remplacement de M. Bever, qui a été nommé substitut du procureur général près la cour d'appel de Paris.

Président du tribunal de première instance de Pontoise, M. Lecouffé, président du tribunal de première instance de Béthune, en remplacement de M. Laidet, qui a été nommé premier président de la cour d'appel de Riom.

Président du tribunal de première instance de Pont-l'Evêque, M. Méchadier, président du tribunal de première instance de Saint-Pol (1e grade), en remplacement de M. Renucci, qui a été nommé conseiller à la cour d'appel d'Alger.

Vice-président au tribunal de première instance de Marseille, M. Tiret, juge audit tribunal, en remplacement de M. Fettig, qui a été mis en congé de longue durée.

Vice-président au tribunal de première instance de Lyon, M. Le Gueut, juge d'instruction audit tribunal, en remplacement de M. Gabriel, qui a été mis en congé de longue durée.

Juge au tribunal de première instance de Lyon, M. Rochet, juge au tribunal de première instance de Saint-Etienne, en remplacement de M. Dufaur, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Juge au tribunal de première instance de Reims, Mme Ricci, épouse Salmon, juge d'instruction au tribunal de première instance d'Alençon, en remplacement de M. Gruffy, qui a été nommé conseiller à la cour d'appel d'Amiens.

Juge au tribunal de première instance de Périgueux, M. Jossand, juge au tribunal de première instance de Mauriac, en remplacement de M. Deprez, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Juge au tribunal de première instance de Mauriac, M. Penavayre, juge suppléant du ressort de la cour d'appel de Limoges, en remplacement de M. Jossand.

Juge au tribunal de première instance du Puy, M. Chirol, juge d'instruction au tribunal de première instance de Charleville, en remplacement de M. Guérin-Long, décédé.

Juge au tribunal cantonal de Mulhouse, M. Girod, juge au tribunal cantonal d'Altkirch, en remplacement de M. During, qui a été mis en disponibilité.

Juge au tribunal de première instance de Chaumont, M. Latourte, juge suppléant du ressort de la cour d'appel de Dijon, en remplacement de M. Frotté, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Juge au tribunal cantonal de Thionville, M. Biré, juge suppléant du ressort de la cour d'appel de Colmar, en remplacement de M. Goor, qui a été nommé juge au tribunal cantonal de Saverne.

Sont chargés pour trois ans des fonctions de l'instruction au tribunal de première instance de la Seine:

MM. Fonade, nommé juge audit tribunal par le présent décret, en remplacement de M. Gailly.

Cochet, nommé juge audit tribunal par le présent décret, en remplacement de M. Crevy.

Batigne, nommé juge audit tribunal par le présent décret, en remplacement de M. Lacoste.

Vassogne, nommé juge audit tribunal par le présent décret, en remplacement de M. Faber.

Braunschweig, nommé juge audit tribunal par le présent décret, en remplacement de M. Gollety.

M. Frotté, ancien juge au tribunal de première instance de Chaumont, est nommé juge honoraire audit tribunal.

M. Wagner, juge au tribunal de première instance de Colmar, est chargé pour trois ans des fonctions de juge des enfants audit tribunal, en remplacement de M. Bronner, décédé.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 2 mars 1956 portant promotion d'un ministre plénipotentiaire de 1re classe à la hors-classe de son grade.

Par décret en date du 2 mars 1956, M. Guy Menant, ministre plénipotentiaire de 1re classe, est promu ministre plénipotentiaire hors classe, avec effet du 1er septembre 1955.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Administration centrale.

Par arrêté en date du 13 mars 1956, l'article 2 de l'arrêté du 26 décembre 1955 a été modifié ainsi qu'il suit, en ce qui concerne M. Teitgen (Paul):

« Nommé administrateur civil de 1re classe, 1er échelon, à compter du 27 septembre 1951 (reliquat de 4 mois 18 jours, Résistance, et 1 mois 12 jours, majorations campagnes 1939-1945).

« Promu le 27 mars 1953 au 2e échelon de son grade, toutes bonifications étant épuisées.

« Promu le 27 mars 1955 au 3e échelon de son grade. »

Administration préfectorale.

Par arrêté du 7 mars 1956, M. Denieul (Michel), administrateur civil au ministère de l'intérieur, à la disposition du gouverneur général de l'Algérie, est nommé chef de cabinet du préfet du Morbihan.

Sûreté nationale.

COMMANDANT

Par arrêté en date du 1er février 1956, pris en vertu de la décision du 16 mars 1955 du tribunal administratif de Marseille, l'arrêté du 5 juin 1946 portant radiation des cadres de M. Seiller (Antoine), alors commandant des gardiens de la paix de 4e classe, est rapporté.

M. Seiller est réintégré dans ses fonctions au corps urbain de Marseille à compter du 6 mai 1945.

La situation administrative de M. Seiller est revisée comme suit, avec rappel de traitement:

1er juin 1944, commandant de 4e classe;
1er juin 1946, commandant de 3e classe;
1er juin 1948, commandant de 2e classe;
1er juin 1950, commandant de 1re classe;
1er avril 1953, reclassé commandant de la sûreté nationale de 3e échelon avec ancienneté du 1er juin 1950 (décret n° 55-104 du 9 avril 1955, statut particulier des commandants et officiers de la sûreté nationale).

Par arrêté en date du 15 février 1956, M. Seiller (Antoine), commandant de la sûreté nationale de 3e échelon, est muté, dans l'intérêt du service, au corps urbain de Brest.

OFFICIEL

Par arrêté en date du 23 janvier 1956, pris en vertu de la loi d'amnistie du 6 août 1953, article 44, M. Chelle (Gaston) est réintégré dans les fonctions d'officier de paix de 2e classe (plus de deux ans).

M. Chelle est reclassé (décret n° 55-401 du 9 avril 1955) officier de paix de la sûreté nationale de 2e échelon sans ancienneté.

M. Chelle est affecté, dans l'intérêt du service, au corps urbain de Saint-Etienne.

Par arrêtés en date du 1er février 1956:

M. Frommweiler (Gérard), officier de paix de la sûreté nationale de 3e échelon, est muté, dans l'intérêt du service, à la compagnie républicaine de sécurité n° 147 à Grenoble.

M. Baudin (René), officier de paix de la sûreté nationale de 4e échelon, est muté, dans l'intérêt du service, à la compagnie républicaine de sécurité n° 11 à Lille.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret du 12 mars 1956 portant nomination d'officiers brevetés de la marine marchande dans les cadres de la réserve de l'armée de mer.

Par décret en date du 12 mars 1956, sont nommés dans la réserve de l'armée de mer:

A. — CORPS DES OFFICIERS DE MARINE

Au grade d'enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve.

(Pour compter du 23 septembre 1955.)

MM. les capitaines au long cours:

Hervé (Robert-Pierre-Marie), du port de Toulon.
Thépot (Jean-Paul), du port de Toulon (ex Brest, mle 5698-B-45).
Sicard (Robert-Benjamin-Pierre), du port de Toulon (mle 4096-T-45).
De Renty (Xavier-Gaston-Marie), du port de Toulon (ex Rochefort, mle 466-R-42).
Jourden (René), du port de Toulon (ex Brest, mle 3141-B-45).
Bernard (Jean), du port de Toulon (ex Brest, mle 3387-B-39).
Le Blé (Alexandre-Louis-Marie), du port de Toulon (ex Lorient, mle 427-L-44).
Germain (Xavier-Georges-Renaud), du port de Toulon (mle 4118-T-45).
Mahé (Paul), du port de Toulon (ex Lorient, mle 3558-L-45).
Ropars (Joseph), du port de Toulon (ex Brest, mle 2429-B-31).

Au grade d'enseigne de vaisseau de 2e classe de réserve.

(Pour compter du 23 septembre 1955.)

MM. les lieutenants au long cours:

Pesme (Michel-Marie-Gilbert), du port de Toulon (mle 4331-T-48).
Théobalt (René-Jacques), du port de Toulon (mle 9396-T-45).

B. — CORPS DES INGÉNIEURS MÉCANICIENS

Au grade d'ingénieur mécanicien de 2e classe de réserve.

(Pour compter du 9 mai 1955.)

M. l'officier mécanicien de 1re classe de la marine marchande Horte (René-François), du port de Toulon (mle 11009-T-15).

(Pour compter du 23 septembre 1955.)

MM. les officiers mécaniciens de 1re classe de la marine marchande:

Lescarret (Jean-Lucien), du port de Toulon (ex Lorient, mle 1401-L-36).
Le Meur (Marcel-Alexis), du port de Toulon (ex Brest, mle 1934-B-47).
Bedin (Jacques-Marie), du port de Toulon (mle 4133-T-48).
Masse (Jean-Henri-Joseph), du port de Toulon (mle 10911-T-45).
Quin (Daniel-Georges), du port de Toulon (ex Lorient, mle 1131-L-45).
Quentin (Paul-Lucien), du port de Toulon (ex Cherbourg, mle 2379-C-46).
Richard (Franck-Denis-Fernand), du port de Toulon (ex Lorient, mle 1710-L-45).

Décret du 12 mars 1956 portant délégation de signature du secrétaire d'Etat aux forces armées (air).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

Vu le décret du 1er février 1956 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 56-174 du 7 février 1956 fixant les attributions du ministre de la défense nationale et des forces armées et des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Vu l'arrêté du 2 février 1956 portant nomination au cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

Décrète:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. le contrôleur général Ademot (Edmond-Jean-Noël), conseiller technique, pour signer, à l'exclusion des décrets, tous actes, arrêtés et décisions relatifs aux affaires entrant dans le cadre de ses attributions au sein du cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (air).

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mars 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres,

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),
HENRY LAFOREST.

Liste, par ordre alphabétique des candidats titulaires d'un brevet de préparation militaire supérieure admis au peloton d'élèves officiers de réserve de l'air (promotion « Caen 56-A »).

(Décision ministérielle n° 2822/CAB/EMP/PM du 3 mars 1956.)

LISTE N° 1

Bret (Jean-V.-C.-G.) (1).	Sachon (Claude-A.-G.).
Calabro (Norbert-N.-C.).	Saurat (Guy-F.-A.).
Roulherty (Serge-J.-M.).	

LISTE N° 2

Aubert (Michel-R.-J.).	Eyraud (Francis-C.-V.).
Barthès (Robert-M.-J.).	François (Jacques-A.).
Blaise (Jean-A.).	Godbillon (Jean-L.-G.).
Bondoerffer (Raymond-R.-C.) (1).	Goumard (Jean-C.-R.-R.).
Bourdet (Julien-J.).	Guermonprez (Edouard-A.).
Brethous (Yves-F.-A.).	Maurin (Jean-C.-L.).
Brod (Jean-R.-H.).	Mercier (Claude-J.-P.) (3).
Buffat (Guy-J.-L.).	Pierquet (Jacques) (3).
Chaumeton (Jean-M.-P.-A.).	Ponant (Jacques-C.-A.-J.) (2).
Darroux (Claude-D.-J.-L.).	Potard (Paul-A.).
Dean (Claude-B.-C.).	Pruvost (Roger-P.-H.).
Dides (Pierre-H.-F.).	Trebuquet (Michel-P.).
Divot (Jean-M.).	Vaucelle (Bernard-P.-J.-R.).
Dreyfus (Rodolphe-R.) (2).	Vincent (Pierre-C.) (3).

(1) L'intéressé remplit les conditions du décret du 5 mai 1950 pour postuler, éventuellement, le corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air.

(2) Sous réserve de complément de dossier par une fiche d'état civil.

(3) Sous réserve de complément de dossier par un extrait du casier judiciaire, bulletin modèle n° 2.

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Décret n° 56-251 du 13 mars 1956 fixant les indices applicables pour l'évaluation fiscale des stocks.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 38 (§ 3) du code général des impôts, tel qu'il a été complété par l'article 40 de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952;

Vu l'annexe II au code général des impôts et, notamment, les articles 006 et 007 de ladite annexe,

Décrète :

Art. 1er. — Les indices dont l'application est prévue par les articles 006 et 007 de l'annexe II au code général des impôts, pour le calcul de la réduction à appliquer à l'évaluation des stocks en vertu de l'article 38 (§ 3) dudit code, déterminés par rapport à l'indice de base de l'année 1954, sont fixés conformément au tableau ci-après :

NATURE DES PRODUITS	INDICES
PRODUITS ALIMENTAIRES	
Huile d'olive	1,25
Apéritifs à base de vin, beurre, fromages, vins à appellation contrôlée, vins doux naturels, vins de liqueurs	1,10
Eaux-de-vie à appellation contrôlée	1,05
Huile d'arachide, pâtes alimentaires, saindoux, sucre, thé	0,95
Café torréfié, riz	0,90
Chocolat, poivre	0,85
Tous autres produits alimentaires non dénommés ci-dessus	1
PRODUITS PETROLIERS	
Essence, gas oil, gaz butane, paraffine	1
Autres produits pétroliers	1,05
PRODUITS INDUSTRIELS	
Produits métallurgiques.	
Produits demi-finis en cuivre	1,30
Produits demi-finis en laiton	1,25
Produits demi-finis en bronze, en nickel	1,20
Câbles et fils pour l'électricité	1,15
Articles de ménage en cuivre et laiton, pièces décolletées et matricées en laiton, robinetterie en bronze et laiton	1,10
Produits demi-finis en métaux ferreux, articles de chaudronnerie industrielle, articles de ménage métalliques autres que ceux en aluminium, en cuivre ou en laiton, articles de quincaillerie, de serrurerie, fours industriels, fûts métalliques, machines-outils, matériel mécanique et pièces détachées, mobilier métallique, produits demi-finis en zinc	1,05
Automobiles	0,95
Produits chimiques et parachimiques.	
Phosphore	1,35
Sels phosphoriques	1,10
Sulfate de cuivre et produits cupriques pour l'agriculture à base de sulfate de cuivre	1,15
Blanc de zinc, colle de caséine	1,10
Lithopone, oxyde de zinc, peintures et vernis	1,05
Aluns, matières colorantes dérivées du goudron de houille, nitrate d'ammoniaque, polystyrène	0,95
Sulfate d'ammoniaque	0,90
Alcool butylique	0,85
Acétone	0,80
Caoutchouc.	
Produits manufacturés en caoutchouc	1,10
Corps gras industriels.	
Savon	0,90
Huiles concrètes, pâte de neutralisation d'arachide	0,85
Textiles.	
Chapeaux et cloches en feutre de poil	1,15
Filé et tissu de coton, filé et tissu de lin, laine à tricoter, tissu de soie, toile métis	0,95
Fil, ficelle et cordages en manille, filé de jute, filé de laine, tissu de fibranne	0,90
Cuirs et peaux.	
Syndermes	0,95
Trépointe	0,90
Bois.	
Produits manufacturés en bois, autres que les articles d'ameublement et de bimbeloterie	1,10
Produits manufacturés en liège, autres que les articles d'ameublement et de bimbeloterie	1,05
Papiers et cartons.	
Papiers en l'état, y compris papier sulfurisé et ouate de cellulose	0,95
Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, horlogerie.	
Articles de bijouterie, joaillerie et orfèvrerie; diamants, pierres et perles	1,10
Articles d'horlogerie	1,05
Divers.	
Abrasifs (papiers)	1,30
Boutons de nacre	1,25
Articles d'ameublement (tnls), articles de brosserie, produits de verrerie à la main	1,10
Abrasifs (meules), articles de vannerie	1,05
Pantoufles à dessus textile	0,90
Tous autres produits industriels non dénommés ci-dessus, à l'exception des poils coupés et des vieux papiers	1

Art. 2. — Lorsque la valeur du stock indispensable est constituée par le prix de revient des produits existant à un inventaire dressé en 1954, en 1952 ou en 1953 ou lorsque le stock indispensable a été revisé à la clôture de l'exercice 1952, 1953 ou 1954 dans les conditions fixées à l'article 004-2 de l'annexe II au code général des impôts, l'indice afférent à chacun des produits compris dans ce stock est déterminé en multipliant l'indice prévu pour ledit produit à l'article 1er ci-dessus par le rapport des indices qui lui étaient assignés, respectivement, d'une part, pour 1954 et, d'autre part, selon le cas, pour 1951, 1952 ou 1953.

Art. 3. — Les indices fixés à l'article 1er ci-dessus ou déterminés dans les conditions prévues à l'article 2 sont applicables aux exercices clos le 31 décembre 1955 ainsi qu'aux exercices arrêtés en 1956 à une date autre que le 31 décembre.

Art. 4. — Les indices fixés pour le calcul de la réduction à apporter à l'évaluation des stocks ne peuvent en aucun cas être utilisés pour un objet autre que celui prévu par l'article 38 (§ 3) du code général des impôts. Ils ne sauraient, notamment, être employés en vue de la revision ou de l'adaptation de prix ou de valeurs résultant de contrats, de quelque nature qu'ils soient, comportant une clause d'ajustement à un indice économique quelconque.

Art. 5. — Le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mars 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre des affaires économiques et financières,

PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,

JEAN FILIPPI.

Création d'un comité d'expansion économique (Nord et Pas-de-Calais).

Le président du conseil des ministres, le ministre des affaires économiques et financières, le ministre de l'intérieur, le ministre des affaires sociales, le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme, le secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement, le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce, le secrétaire d'Etat à l'agriculture et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu la loi n° 54-809 du 11 août 1954 autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre un programme d'équilibre financier d'expansion économique et de progrès social;

Vu le décret n° 54-1231 du 11 décembre 1954 relatif à l'institution de comités d'expansion économique et de commissions régionales de coordination;

Sur la proposition du préfet du Nord, inspecteur de l'administration en mission extraordinaire et du préfet du Pas-de-Calais;

Sur la proposition de l'inspecteur général de l'économie nationale chargé de la 2e région,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le comité d'études régionales économiques et sociales, association constituée sous le régime de la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé, 42, rue Paul-Duez, à Lille (Nord), et dont les statuts ont été déposés au secrétariat d'Etat aux affaires économiques, est reconnu comme comité d'expansion économique pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Art. 2. — Le ministre des affaires économiques et financières, le ministre de l'intérieur, le ministre des affaires sociales, le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme, le secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement, le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce, le secrétaire d'Etat à l'agriculture et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté.

Fait à Paris, le 28 février 1956.

Le président du conseil des ministres,
GUY MOLLET.

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le ministre de l'intérieur,
GILBERT-JULES.

Le ministre des affaires sociales,
ALBERT GAZIER.

Pour le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme et par délégation:
Le directeur du cabinet,
LOUIS LAGNACE.

Le secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement,
BERNARD CHOCHOY.

Pour le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PAUL GROS.

Pour le secrétaire d'Etat à l'agriculture et par délégation:
Le directeur du cabinet,
RAYMOND BRACONNIER.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
JEAN MASSON.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
MAURICE PIC.

AGRICULTURE

Décret du 13 mars 1956 déclarant d'utilité publique l'acquisition par la chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées d'un domaine sis à Vic-Bigorre.

Par décret en date du 13 mars 1956, est déclarée d'utilité publique, en vue notamment de l'installation d'une école d'agriculture d'hiver, l'acquisition par la chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées du domaine Vettes, sis à Vic-Bigorre, au lieudit « Les Acacias ».

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Convocation du conseil supérieur de l'éducation nationale en session ordinaire.

Par arrêté en date du 13 mars 1956, le conseil supérieur de l'éducation nationale est convoqué en session ordinaire le vendredi 23 mars 1956, à neuf heures trente, au ministère de l'éducation nationale (salle du conseil supérieur).

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

Décret du 9 mars 1956 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 9 mars 1956, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des affaires sociales; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 24 janvier 1956 portant que les promotions et nominations comprises au présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur

MM.

Hazard (René-Jules-Paul), professeur de pharmacologie à la faculté de médecine de Paris, membre de l'académie de médecine, pharmacien de l'Hôtel-Dieu. 54 ans de services civils et militaires. Officier du 9 août 1948.

Heuyer (Georges), chef du service de psychiatrie infantile à l'hôpital de la Salpêtrière à Paris, président de l'association régionale pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de Paris. 56 ans de services civils et militaires. Officier du 6 juillet 1937.

Roulier (Daniel-Adrien), docteur en médecine, président de la société française de cardiologie 54-55 à Paris. 52 ans de services civils et militaires. Officier du 16 février 1949.

Au grade d'officier.

M. Paufique (Louis-Gentil-Martial-Philippe), professeur agrégé à la faculté de médecine de Lyon (Rhône). 39 ans 6 mois de services civils et militaires. Titres exceptionnels. Chevalier du 15 juillet 1949.

Au grade de chevalier.

M. Van Deinse (Frédérik-Justus-Herbert), chef du service du B. C. G. à l'institut Pasteur à Paris; 23 ans 9 mois de services civils et militaires. Titres exceptionnels.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Décret du 12 mars 1956 portant promotions et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

CONTINGENT DES DÉPORTÉS ET INTERNÉS DE LA RÉSISTANCE A TITRE CIVIL
(Loi n° 48-1251 du 5 août 1948, art. 9.)

Par décret du Président de la République en date du 12 mars 1956, rendu sur la proposition du ministre des anciens combattants et victimes de guerre, et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 1er mars 1956 portant que les promotions ou nomination comprises dans le présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommé:

Au grade d'officier.

MM.

Maynadier (Pierre), déporté résistant.

Taburet (Guy), déporté résistant.

Au grade de chevalier.

M. Lorgueilleux (Jules-André-Léon), déporté résistant.

MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DU CONSEIL

Institution d'une commission chargée de l'octroi des secours aux étudiants des territoires d'outre-mer.

Le ministre délégué à la présidence du conseil,

Vu le décret n° 55-642 du 20 mai 1955 portant création d'un établissement public destiné à aider les étudiants d'outre-mer;
Vu le décret n° 55-1512 du 21 novembre 1955 portant organisation de l'office des étudiants d'outre-mer;
Vu le décret n° 56-232 du 5 mars 1956 relatif aux attributions du ministre délégué à la présidence du conseil;
Vu l'arrêté du 3 décembre 1953 portant réglementation de l'attribution des secours accordés sur le budget du ministère de la France d'outre-mer, ainsi que sur les budgets généraux et locaux des territoires d'outre-mer,

Arrête:

Art. 1er. — Les secours prévus à l'article 2 du décret n° 55-1512 du 21 novembre 1955 susvisé dont peuvent éventuellement bénéficier les étudiants des territoires d'outre-mer dans la métropole seront attribués par le directeur de l'office des étudiants d'outre-mer, après avis d'une commission composée comme suit:

Le directeur du cabinet ou son représentant, président;
Le directeur de l'office des étudiants d'outre-mer ou son représentant, membre;
Un inspecteur de la France d'outre-mer, membre;
Le directeur de la délégation à Paris du groupe de territoires ou territoire intéressé ou son représentant, membre.
Deux représentants des associations territoriales d'étudiants, membres;
Un membre désigné par le ministre délégué.

L'agent chargé à l'office des étudiants de l'instruction des demandes de secours fait office de secrétaire avec voix consultative.

Art. 2. — L'octroi de ces secours sera subordonné à une enquête faisant ressortir la situation matérielle des intéressés, la nature des études poursuivies et les résultats scolaires ou universitaires obtenus.

Art. 3. — Le directeur de l'office des étudiants d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 mars 1956.

FELIX HOUPHOUET-BOIGNY.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Ordre du jour du mercredi 14 mars 1956.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination de cinq membres du conseil d'administration de la caisse autonome de la reconstruction.

2. — Vote de la proposition de loi adoptée par le Conseil de la République tendant à réglementer le marquage des ovins. (Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission.) (Nos 77, 942. — M. Gilbert Martin, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Vote, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à la transformation de l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Besançon en école de plein exercice. (Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission.) (Nos 57, 1021. — M. Viatte, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

4. — Vote de la proposition de loi (n° 227) de MM. André Monteil et Moisan relative aux taxes d'usage des installations d'outillage concédé dans les ports de pêche. (Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission.) (N° 777. — M. André Monteil, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

5. — Vote des propositions de loi: 1° de MM. Quinson et Bernard Lafay (n° 323) tendant à lever toutes les mesures de forclusion édictées à l'encontre des demandes présentées par diverses catégories d'anciens combattants et de victimes de guerre; 2° de M. Mouton et plusieurs de ses collègues (n° 389) tendant à abroger toutes mesures de forclusion à l'encontre des demandes formulées par diverses catégories d'anciens combattants et victimes de guerre. (Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission). (N° 513, M. Mouton, rapporteur). (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat).

6. — Suite de la discussion des conclusions du rapport supplémentaire du 4e bureau sur les opérations électorales du département d'Indre-et-Loire (rapport supplémentaire de M. Dufour publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 27 janvier 1956).

7. — Discussion des conclusions du rapport du 5e bureau sur les opérations électorales du territoire de Madagascar (collège des citoyens de statut personnel, 1re circonscription-Centre) (rapport de M. Gabelle publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 15 février 1956).

8. — Discussion des conclusions du rapport et du rapport supplémentaire du 8e bureau sur les opérations électorales du département du Rhône (2e circonscription) (rapports de M. Pommier publiés à la suite du compte rendu *in extenso* des séances du 20 janvier et du 3 février 1956).

9. — Discussion des conclusions du rapport supplémentaire et du 2e rapport supplémentaire du 6e bureau sur les opérations électorales du département de l'Oise (rapports de M. Barennes publiés à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 17 février 1956).

10. — Discussion des conclusions du rapport supplémentaire du 1er bureau sur les opérations électorales du département de l'Ardèche (un siège) (rapport de M. Camille Laurens publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 21 février 1956).

11. — Discussion des conclusions des 2e et 3e rapports supplémentaires du 5e bureau sur les opérations électorales du département du Loiret (rapports de M. Musmeaux publiés à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 16 février 1956).

12. — Discussion des conclusions des 2e et 3e rapports supplémentaires du 5e bureau sur les opérations électorales du département de Lot-et-Garonne (rapports de M. Lamps publiés à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 16 février 1956).

13. — Discussion des conclusions des 2e et 3e rapports supplémentaires du 5e bureau sur les opérations électorales du département de la Manche (rapports de M. Coutant publiés à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 16 février 1956).

14. — Discussion des conclusions du rapport du 6e bureau sur les opérations électorales du département de la Moselle (rapport de M. Kriegel-Valrimont publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 31 janvier 1956).

15. — Discussion des conclusions du rapport du 7e bureau sur les opérations électorales du département du Puy-de-Dôme (rapport de M. Arnal publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 20 janvier 1956).

16. — Discussion des conclusions du rapport du 8e bureau sur les opérations électorales du département de la Haute-Savoie (rapport de M. Guille publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 20 janvier 1956).

17. — Discussion des conclusions du rapport supplémentaire du 9e bureau sur les opérations électorales du département de Seine-et-Marne (un siège) (rapport supplémentaire de M. Depreux publié à la suite du compte rendu *in extenso* de la séance du 25 janvier 1956).

18. — Discussion des conclusions du rapport du 10e bureau sur les opérations électorales du département de l'Yonne (rapport de M. Arrighi publié au *Journal officiel*, lois et décrets, du 24 janvier 1956).

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le mercredi 14 mars 1956.

N° 434. — Proposition de loi de M. Meck tendant à compléter l'article 205 du décret du 27 novembre 1946 relatif à l'organisation de la sécurité sociale dans les mines (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 481. — Proposition de loi de M. Pierre Villon tendant à préciser les conditions d'attribution de la carte du combattant volontaire de la Résistance et de la carte du combattant aux anciens résistants (renvoyée à la commission des pensions).

N° 521 — Proposition de loi de M. Robert Coutant tendant à modifier certaines dispositions des lois du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et du 24 octobre 1946 portant organisation du contentieux de la sécurité sociale (renvoyée à la commission du travail).

N° 641. — Proposition de loi de M. Titeux tendant à relever de la forclusion les ouvriers mineurs ou assimilés qui, par ignorance de la loi, n'ont pu demander le bénéfice de la prise en compte des années de guerre (1914-1918 et 1939-1945) (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 642 (1). — Proposition de loi de M. Titeux tendant à permettre aux ouvriers mineurs ou assimilés, victimes du lock-out de 1931, de faire valoir la période de chômage ou la période de travail extérieur à la mine, consécutive à cette mesure (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 643. — Proposition de loi de M. Besson tendant à modifier les dispositions de la procédure actuellement en vigueur concernant l'invalidation des députés dont l'élection est contestée (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 659. — Proposition de loi de M. Gilles Gozard tendant à subordonner le congédiement sur ordre de l'administration des employés des salles de jeu à l'avis conforme d'une commission (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 691 (1). — Proposition de résolution de M. Mazier tendant à inviter le Gouvernement à accorder un secours immédiat et à prendre d'urgence certaines mesures dans le domaine du crédit de la fiscalité et de la commercialisation en faveur des cultivateurs des départements des Côtes-du-Nord et du Finistère sinistrés par le gel dans le courant du mois de février 1956 (renvoyée à la commission des finances).

N° 692 (1). — Proposition de résolution de M. Liquard tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour venir en aide aux ostréiculteurs, viticulteurs, maraîchers et agriculteurs de la Gironde (renvoyée à la commission des finances).

N° 693. — Proposition de loi de M. Liquard tendant à modifier les conditions d'éligibilité aux diverses fonctions électives (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 701. — Proposition de loi de M. Besson ayant pour but de modifier le mode d'élection des conseils municipaux des villes de plus de 9.000 habitants (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 710 — Proposition de résolution de M. Jean Laine tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux agriculteurs ayant subi des pertes du fait des fortes gelées de janvier et février en accordant des permissions agricoles aux mobilisés pour les réensemencements de printemps (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 713 (1). — Proposition de loi de M. Médecin tendant à l'attribution d'un statut spécial de « déportés civils » aux populations des communes de Breil-sur-Roya, Fontan, Saorge, Moulinet ayant fait l'objet de mesures collectives de déportation (renvoyée à la commission des pensions).

N° 714. — Proposition de résolution de M. Regaudie tendant à inviter le Gouvernement à faire bénéficier les agents de la S. N. C. F., anciens déportés et internés de la Résistance, titulaires d'une pension militaire d'invalidité, des dispositions du premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 31 décembre 1953 par l'application de nouveaux taux d'émoluments et la liquidation des indemnités dues aux anciens combattants et victimes de la guerre (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 716 (1). — Proposition de résolution de M. Penoy tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires afin de venir en aide aux sinistrés du gel dans le département des Ardennes (renvoyée à la commission des finances).

N° 717. — Proposition de loi de M. Jean Charlot tendant à permettre l'attribution de la médaille militaire et de la croix de la Légion d'honneur aux pensionnés définitifs pour maladie contractée dans une unité combattante (renvoyée à la commission des pensions).

N° 733. — Proposition de résolution de M. Besson tendant à inviter le Gouvernement à mettre à la disposition des services vétérinaires les moyens financiers nécessaires pour que soit intensifiée la lutte contre la tuberculose bovine (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 784. — Proposition de loi de M. Beauguitte tendant à accorder des permissions agricoles exceptionnelles aux jeunes soldats accomplissant leur service militaire et dont l'exploitation où ils travaillaient a été sinistrée par les gelées de février 1956 (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 785. — Proposition de loi de M. Beauguitte tendant à accorder des dégrèvements fiscaux à certaines catégories d'agriculteurs et d'horticulteurs (renvoyée à la commission des finances).

N° 786. — Proposition de loi de M. Bettencourt tendant à compléter la loi du 5 janvier 1955 relative au régime de l'allocation vieillesse agricole (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 789. — Proposition de loi de M. Notebart tendant à étendre le bénéfice de l'assurance volontaire, pour le risque maladie aux artisans, aux commerçants, aux personnes exerçant une profession libérale et à toute personnel qui, résidant sur le territoire métropolitain, n'est pas assurée obligatoire et ne relève cependant pas d'un régime spécial (renvoyée à la commission du travail).

N° 791. — Proposition de résolution de M Jean-Paul David tendant à modifier différents articles du règlement de l'Assemblée nationale (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 795. — Proposition de loi de M. Beauguitte tendant à dispenser les jeunes soldats soutiens de famille ou mariés, d'une affectation en Afrique du Nord (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 825. — Rapport fait au cours de la 2e législature, au nom de la commission de l'éducation nationale, sur la proposition de loi tendant à rétablir l'indemnité de doctorat ès sciences et ès lettres (renvoyé à la commission de l'éducation nationale).

N° 837. — Proposition de loi de M. Lamps tendant à exempter de l'impôt sur les spectacles et corrélativement de la taxe locale de 8,50 p. 100 les affaires réalisées par les associations régies par la loi du 1er juillet 1901 dont le but principal est le développement de l'éducation physique ou de l'éducation populaire (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 842. — Proposition de résolution de M. Camille Laurens tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence toutes dispositions utiles pour venir efficacement en aide aux producteurs victimes des gelées du mois de février 1956 (renvoyée à la commission des finances).

N° 875. — Proposition de loi de M. Toublanc tendant à accorder une indemnité de congé aux agriculteurs, commerçants et artisans dont le revenu annuel moyen n'atteint pas le montant annuel du salaire minimum interprofessionnel garanti (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 876 — Proposition de résolution de M. Bénard (Oise) tendant à inviter le Gouvernement à organiser d'urgence le marché des céréales et oléagineux de printemps et à en fixer avec précision les prix d'intervention (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 882 (1). — Proposition de loi de M. Roger Roucaute tendant à appliquer au vin de « Saint-Péray » la réglementation concernant la production des vins de Champagne et interdisant la fabrication des vins mousseux autres que les vins récoltés à l'intérieur de l'aire délimitée de cette appellation contrôlée (renvoyée à la commission des boissons).

N° 1047. — Rapport de M. Paul Coste-Floret, au nom de la commission des boissons, sur la proposition de loi tendant à modifier l'article 79 du code du vin.

N° 1079. — Rapport de M. Dufour, au nom de la commission des moyens de communication, sur le rapport, fait au cours de la 2e législature, sur la proposition de loi tendant à accorder le bénéfice du billet collectif à 50 p. 100 aux membres des organisations de jeunesse et de plein air.

N° 1106. — Rapport de M. Halbout, au nom de la commission de la reconstruction, sur la proposition de loi de M. Jean Cayeux relative à la composition de la commission instituée pour l'octroi de prêts de l'Etat aux organismes d'habitations à loyer modéré et de crédit immobilier.

(1) Tirage restreint.

Validation de pouvoirs.

Dans sa première séance du mardi 13 mars 1956, l'Assemblée nationale a validé les pouvoirs de MM. Couinaud (Orne), Halbout (Orne), Mahamoud Harbi (Côte française des Somalis), Monin (Orne) et Pelleray (Orne).

Nomination d'un membre d'une commission extraparlementaire.

Dans sa séance du mardi 13 mars 1956, l'Assemblée nationale a nommé M. Ramonet membre de la commission chargée de statuer sur l'éligibilité des membres du Conseil économique et la régularité de leur désignation.

Commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions.

Séance du mardi 13 mars 1956.

Présents. — MM. Bône, Juliard (Georges), Moisan, Verdier.

Commission des territoires d'outre-mer.

Séance du mardi 13 mars 1956.

Présents. — MM. Apithy, Barry Diawadou, Benoist (Charles), Buron, Cheikh (Mohamed Said), Condat-Mahaman, Cuicci, Fourcade (Jacques), Hénault, Malbrant, Manceau (Robert) (Sarthe), Mbida, Naudet, Ninine, Raingeard, Sidi el Mokhtar, Tsiranana.

Suppléants. — MM. Oopa Pouvanaa (de M. Antier), Hernu (de M. Bruelle).

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 31 du règlement (vice-présidents de l'Assemblée, présidents des commissions et présidents des groupes de quatorze membres au moins) est convoquée par M. le président pour le vendredi 16 mars 1956, à onze heures quinze, dans les salons de la présidence.

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le mercredi 14 mars 1956, à douze heures (local de la commission des finances) :

I. — Projet de loi (n° 1089), modifié par le Conseil de la République, relatif à la suspension des taxes indirectes sur certains produits de consommation courante. — M. le rapporteur général.

II. — Décret relatif aux conditions d'application de l'article 4 du décret n° 55-552 du 20 mai 1955 portant ouverture de programme au titre de la modernisation et de l'équipement de l'agriculture. — M. Gabelle, rapporteur.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le vendredi 16 mars 1956, à neuf heures quarante-cinq (local de la commission n° 221) :

I. — Nomination de rapporteurs pour :

La proposition de loi (n° 437) de M. Henri Meck (assurance vieillesse marocains et tunisiens dans la métropole) ;

La proposition de loi (n° 440) de M. Henri Meck (limite d'âge allocations familiales des apprentis et des étudiants) ;

La proposition de loi (n° 676) de Mme Rose Guérin (non récupération des fêtes légales dans les commerces non alimentaires) ;

La proposition de loi (n° 702) de Mme Estachy (suppression des deux heures d'équivalence dans les commerces de détail non alimentaires) ;

La proposition de loi (n° 874) de M. Christiaens (coopératives de consommation) ;

La proposition de loi (n° 780) de Mme Vermeersch (augmentation de 20 p. 100 des prestations familiales) ;

La proposition de loi (n° 790) de M. Véry (assurances sociales dans les départements d'outre-mer).

II. — Reprise éventuelle et nomination éventuelle du rapporteur du rapport (n° 8616) de la précédente législature (remboursement par les caisses de sécurité sociale des honoraires médicaux).

III. — Rapport de M. Renard sur la proposition de loi (n° 53) modifiée par le Conseil de la République (coordination vieillesse).

IV. — Rapport de M. Renard sur la proposition de loi (n° 467 rectifié) de M. Bissol (assurances sociales des départements d'outre-mer).

V. — Rapport de M. Jourd'hui sur la proposition de loi (n° 292) de M. Ballanger (régime d'assurances sociales des travailleurs algériens en métropole).

VI. — Rapport de M. Jourd'hui sur la proposition de loi (n° 301) de M. Marcel Cachin (régime des prestations familiales des algériens en métropole).

VII. — Rapport de M. Legagneux sur la proposition de loi (n° 781) de M. Waldeck Rochet (indemnité spéciale de vie chère de 8.000 F).

VIII. — Rapport de Mme Francine Lefebvre sur la proposition de loi (n° 359), modifiée par le Conseil de la République (compétence des conseils de prud'hommes pour les employés du commerce et de l'industrie).

IX. — Rapport de Mme Francine Lefebvre sur le rapport repris (n° 1008) (assurance vieillesse des bibliothécaires de gare).

X. — Rapport de M. Henri Meck sur le rapport repris (n° 798) (avantages de reversion).

XI. — Rapport de M. Henri Meck sur le rapport repris (n° 802) (pension des grands invalides des assurances sociales).

XII. — Rapport de M. Henri Meck sur le rapport repris (n° 806) (accidents du travail et maladies professionnelles).

XIII. — Rapport de M. Henri Meck sur le rapport repris (n° 807) (accidents de trajet).

XIV. — Rapport de M. Besset sur le rapport repris (n° 808) (durée du travail dans l'hôtellerie).

XV. — Rapport de M. Besset sur le rapport repris (n° 809) (indemnité de nourriture dans l'hôtellerie).

XVI. — Rapport de M. Besset sur le rapport repris (n° 810) cotisation sécurité sociale des employés d'hôtel).

XVII. — Questions diverses.

Additif à l'ordre du jour de la réunion que tiendra la commission des affaires économiques le jeudi 15 mars 1956, à dix heures (local de la commission n° 263) :

IV. — Avis de M. Valls sur le projet de loi, modifié par le Conseil de la République, relatif aux congés payés.

Additif à l'ordre du jour de la réunion que tiendra la commission des moyens de communication et du tourisme le jeudi 15 mars 1956 à dix heures (local de la commission n° 211) :

III *bis*. — Examen du rapport de M. Alcide Benoit sur le rapport repris (n° 475) tendant à faire annuler les sanctions prises par la Société nationale des chemins de fer français contre les grévistes.

Convocations de bureaux.

Le 2e bureau se réunira le mercredi 14 mars 1956, à quinze heures trente (local de la commission de la presse n° 230) :

Examen des opérations électorales de Mauritanie.

Le 7e bureau se réunira le mercredi 14 mars 1956, à quinze heures (local de la commission de la justice et de législation n° 250) :

Examen des opérations électorales de l'Oubangui-Chari.

Réunions de commissions du mercredi 14 mars 1956.

1er bureau. — Examen du rapport de M. Scheider sur les opérations électorales de l'Aube (1e siège), à neuf heures trente. — Local n° 255.

3e bureau. — Examen des opérations électorales de Mauritanie, à quinze heures trente. — Local n° 230.

7e bureau. — Examen des opérations électorales de l'Oubangui-Chari, à quinze heures. — Local n° 250.

Commission des boissons, à dix heures. — Local n° 232.

Commission de la défense nationale, à dix heures. — Local n° 213.

Commission de l'éducation nationale, à dix heures. — Local n° 262.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique, à onze heures. — Local n° 219.

Commission des finances, à douze heures. — Local de la commission

Commission de la justice et de législation, à dix heures. — Local n° 250.

Commission des territoires d'outre-mer, à neuf heures trente. — Local n° 251.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à quinze heures. — Local n° 261.

Sous-commission de la productivité et de l'aménagement du territoire, à onze heures trente. — Local n° 261.

Sous-commission du textile et du cuir, à dix heures. — Local n° 261.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Ordre du jour du jeudi 15 mars 1956.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE.

1. — Vérification de pouvoirs, quatrième bureau :

Département d'Eure-et-Loir : élection de M. Levacher, en remplacement de M. Charles Brune, décédé. (M. Schwartz, rapporteur.)

Département de la Seine : proclamation de Mme Renée Dervaux, en remplacement de M. Georges Marrane, démissionnaire. (M. Parisot, rapporteur.)

2. — Décision sur la demande de discussion immédiate du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre en Algérie un programme d'expansion économique, de progrès social et de réforme administrative et l'habilitant à prendre toutes mesures exceptionnelles en vue du rétablissement de l'ordre, de la protection des personnes et des biens et de la sauvegarde du territoire. (Nos 344 et 349, session de 1955-1956, M. Verdeille, rapporteur de la commission de l'intérieur [administration générale, départementale et communale, Algérie].)

Commission de la défence nationale.

Séance du mardi 13 mars 1956.

Présents. — MM. Robert Aubé, Henri Barré, le général Béthouart, Borgeaud, Marcel Boulangé, Julien Brunhes, Fousson, Geoffroy, de Lachomette, Edmond Michelet, de Montullé, Parisot, Piales, Raymond Pinchard, Ramampy, Jean-Louis Rolland, Rotinat, Marcel Rupied.

Suppléants. — MM. Delrieu, Le Digabel, Le Sassier-Boisauné, Primet, Raybaud, Suran.

Excusés. — MM. de Maupeou, Pisani.

Commission des finances.

Séance du mardi 13 mars 1956.

Présents. — MM. Alric, Armengaud, Berthoin, Bousch, Boutemy, Chapalain, Coudé du Foresto, Courrière, Debû-Bridel, Fléchet, Laffargue, Waldeck L'Huillier, Litaise, Longuet, de Montalembert, Primet, Roubert, Tinaud.

Excusé. — M. Auberger.

Suppléants. — MM. Aubert, Brousse, Claireaux, Monichon, Raynaud.

Commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie).

Séance du mardi 13 mars 1956

Présents. — MM. Raymond Bonnefous, André Cornu, Pelrieu, Mme Renée Dervaux, M. Deutschmann, Mme Marcelle Devaud, MM. Enjalbert, Lachèvre, Le Basser, Waldeck L'Huillier, Lodéon, Mahdi Abdallah, Claude Mont, Nayrou, Restat, de Rocca Serra, Marcel Rupied, Schwartz, Soldani, Verdeille, Zèle, Zussy.

Excusés. — MM. Robert Gravier, Montpied.

Suppléants. — MM. Benmiloud Khelladi, Jean Berlaud, Chapalain, Borgeaud, Claudius Delorme, Descours Desacres, Etienne Gay, Leonetti, de Menditte, Sempé.

Commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions.

Séance du mardi 13 mars 1956.

Présents. — MM. Chaintron, Chamaulte, Cordier, Marcilhacy, Monichon, de Montalembert, Raybaud.

Excusé. — M. Dehé.

Suppléants. — MM. Jules Castellani, Georges Maurice.

Convocations de commissions.

La commission de la défense nationale se réunira le mercredi 14 mars 1956, à seize heures (local n° 217):

Rapport pour avis de M. Henri Barré sur le projet de loi (n° 344, session 1955-1956) relatif aux pouvoirs spéciaux en Algérie.

La commission des finances se réunira le mercredi 14 mars 1956, à dix heures (local de la commission):

Décret fixant le mode de présentation du budget (7e lecture). — Rapporteur: M. le rapporteur général.

Projet de loi (n° 344, session 1955-1956), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre en Algérie un programme d'expansion économique, de progrès social et de réforme administrative et l'habilitant à prendre toutes mesures exceptionnelles en vue du rétablissement de l'ordre, de la protection des personnes et des biens et de la sauvegarde du territoire. — Rapporteur pour avis: M. le rapporteur général.

La commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) se réunira le mercredi 14 mars 1956 (local n° 221):

1° A dix heures.

Suite du rapport de M. Waldeck L'Huillier sur la proposition de loi (n° 204, session 1955-1956), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier la loi du 28 avril 1952 portant statut général du personnel des communes et des établissements publics communaux.

2° A quinze heures.

Audition de M. Robert Lacoste, ministre résidant en Algérie, et de M. Champeix, secrétaire d'Etat aux affaires algériennes.

Annulation de convocation.

La réunion commune des commissions des affaires étrangères et de la commission de coordination et de contrôle chargée de suivre l'exécution et l'application du traité de communauté européenne du charbon et de l'acier prévue pour le jeudi 15 mars 1956, à dix-sept heures (local n° 201), est annulée.

Réunions de commissions du mercredi 14 mars 1956.

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales, à dix heures. — Local n° 274.

Commission de l'agriculture, à seize heures quarante-cinq. — Local n° 214.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, à neuf heures quarante-cinq. — Local n° 202.

Commission de l'intérieur, à dix heures et quinze heures. — Local n° 221.

Commission des finances, à dix heures. — Local de la commission.

Commission de la défense nationale, à seize heures. — Local n° 217.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Intercommission chargée de l'étude du rôle de l'Assemblée de l'Union française dans la structure de l'Union.

Séance du lundi 12 mars 1956.

Présents: MM. Boisdon, Bougenot, Alfred Bour, Charles-Cros, Oudart, Perier, Pialoux, Rencurel, Troisgros. *Suppléants:* M. Bougenot de M. Chastenet, M. Charles-Cros de M. Reverbori, M. Pardelle de M. Michalet, M. Laurent-Eynac de M. Guyard, M. Oudard de M. Chiarasini, M. Rencurel de M. Antonini.

Assistaient en outre à la séance: Mlle Le Ber, M. Schleiter.

Législation, justice, affaires administratives et domaniales.

Séance du mardi 13 mars 1956.

Présents: MM. Boisdon, Bour (Alfred), Guillabert, Habib-Deloncle, Junillon, Pialoux, Ribéra, Troisgros. *Suppléants:* M. Pialoux de M. de Bruchard, M. Habib-Deloncle de M. Dorange, M. Troisgros de M. Morel, M. Guillabert de M. Polycarpe, M. Ribéra de M. Omer Sarraut.

Politique générale.

Séance du mardi 13 mars 1956.

Présents: MM. Barbé, Bougenot, Charlier, Chiarasini, Delmas, Guillabert, Hazoumé, Héline, Laurin, N'Diaye Guirandou, Oudard, Pialoux, Roulleaux-Dugage. *Suppléants:* M. Léon de M. Darlan, M. Toujas de M. Mitterrand, M. Bégarra de M. Rosenfeld, M. Le Brun-Kéris de M. Max André, M. Cazelles de M. Lechani, M. Roulleaux-Dugage de M. Fadda, M. Pialoux de M. Michalet, M. Charlier de M. Perier, M. Héline de M. Legenilhomme, M. Antonini de M. Rencurel, M. N'Diaye Guirandou de M. Soppo Priso.

Assistait en outre à la séance: M. Troisgros.

Convocations de commissions.

La commission du plan, de l'équipement et des communications se réunira le mercredi 14 mars 1956, à quinze heures (local n° 32), 21, rue La Boétie, Paris:

I. — Proposition (n° 118, session 1955-1956) invitant le Gouvernement à faire financer en totalité par le budget de l'Etat les opérations du F. I. D. E. S. (section des départements d'outre-mer) concernant l'équipement social et la production. — Projet de rapport de M. Duval, rapporteur pour avis.

II. — Petit équipement rural dans les territoires d'outre-mer. — Suite des débats de l'Assemblée de l'Union française des 28 février et 1er mars sur le plan. — Action particulière des conseillers de l'Union française membres des assemblées territoriales.

III. — Proposition (n° 309, année 1953) concernant l'amélioration de la navigabilité du Niger et l'aménagement des liaisons avec la Côte du Bénin. — Projet de rapport de M. Deroux, rapporteur.

IV. — Proposition (n° 156, session 1955-1956) relative à la préparation des plans d'équipement des départements et territoires d'outre-mer pour la période 1958 à 1961. — Nomination d'un rapporteur.

V. — Proposition (n° 11, session 1955-1956) tendant à l'amélioration des liaisons aériennes entre la France, la Nouvelle-Calédonie et les Nouvelles-Hébrides et à la création d'un réseau aérien français en Nouvelle-Calédonie. — Exposé de M. Castex, rapporteur.

VI. — Questions diverses.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission des relations extérieures le 14 mars 1956, à quinze heures (local n° 33), 21, rue La Boétie, Paris:

Nomination d'un rapporteur pour la proposition (n° 180, session 1955-1956) tendant à inviter le Gouvernement, à l'occasion des négociations définissant l'interdépendance entre la République française, le Maroc, la Tunisie, à proposer dans chaque négociation la collaboration continue des Etats contractants au sein d'un organisme permanent. — Déposée avec demande de discussion d'urgence.

Annulations de convocations de commissions.

La réunion de la commission des affaires sociales prévue pour le mercredi 14 mars 1956, à dix heures, à Paris, est annulée.

La réunion de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales, prévue pour le mercredi 14 mars 1956, à dix heures, à Paris, est annulée

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des affaires économiques et financières.

Avis concernant le résultat du tirage du fonds 3 1/2 p. 100 1952 à capital garanti.

(Décret n° 52-583 du 26 mai 1952, décret n° 52-837 du 17 juillet 1952.)

Le 12 mars 1956, à quatorze heures trente, il a été procédé publiquement, dans l'une des salles du ministère des finances, au tirage au sort des deux tranches n°s 280 et 287 du fonds 3 1/2 p. 100 1952 à capital garanti, qui devront être remboursées à partir du 1er juin 1956.

Les rentes suivantes réparties dans ces tranches par la commission de tirage se trouvent donc amorties:

Tranche n° 280.

Comptes courants collectifs. — Numéro de tirage: 280.
Titres au porteur de 3.500 F, du n° 6020000 au n° 6045999 inclus.
Titre nominatif, volume 10, n° 20479, à concurrence de 326.200 F.

Tranche n° 287.

Comptes courants collectifs. — Numéro de tirage: 287.
Titres au porteur de 35.000 F, du n° 1000 au n° 2799 inclus.
Titre nominatif, volume 10, n° 20626, à concurrence de 30.100 F.
Titre nominatif, volume 10, n° 20837, pour 700.000 F.
Titre nominatif, volume 10, n° 20883, à concurrence de 355.950 F.

Les porteurs de titres sont, en conséquence, prévenus que le remboursement de ces valeurs aura lieu à partir de la date précitée du 1er juin prochain, savoir:

Pour Paris: à la paierie générale de la Seine, à la recette générale des finances de la Seine et aux recettes-perceptions;

Et pour les départements: aux caisses des trésoriers-payeurs généraux, des receveurs particuliers des finances et des percepteurs.

Travaux publics, transports et tourisme

Avis de concours pour le recrutement d'élèves ingénieurs des travaux géographiques de l'Etat, d'élèves cartographes et d'adjoints techniques stagiaires de l'institut géographique national.

Les concours suivants seront ouverts à l'institut géographique national au titre de l'année 1956, sous réserve de confirmation par un arrêté interministériel à paraître:

1° Un concours pour le recrutement de quatre élèves ingénieurs des travaux géographiques de l'Etat, accessible aux jeunes gens nés entre le 1er janvier 1935 et le 31 décembre 1937, s'ouvrira le 6 juin 1956;

2° Un concours pour le recrutement de quatre élèves cartographes, accessible aux jeunes gens nés entre le 1er janvier 1935 et le 31 décembre 1937, s'ouvrira le 13 juin 1956;

3° Un concours pour le recrutement de dix adjoints techniques stagiaires de l'institut géographique national, accessible aux jeunes gens nés entre le 1er janvier 1935 et le 31 décembre 1938, s'ouvrira le 41 juin 1956.

Dispositions communes aux trois concours.

La limite d'âge supérieure est reculée, jusqu'à concurrence de cinq ans, d'un an par enfant à charge et d'un temps égal au temps passé sous les drapeaux en vertu des lois sur le service militaire obligatoire.

Toutes les épreuves écrites, orales et d'aptitude physique auront lieu à Saint-Mandé (Seine).

Les candidats déclarés admissibles à la suite des épreuves écrites seront soumis au moment des épreuves orales à un examen médical devant une commission spécialement désignée à cet effet. L'examen médical porte notamment sur les organes de la vue; une insuffisance de l'acuité visuelle ou de l'appréciation du relief, les anomalies du sens chromatique sont des cas d'élimination.

Les dossiers de candidature devront parvenir un mois avant la date fixée pour l'ouverture des concours au directeur de l'école nationale des sciences géographiques, 2, avenue Pasteur, à Saint-Mandé (Seine).

Pour tous renseignements sur les carrières en cause, les conditions d'admission, le programme des épreuves et les pièces à fournir, les candidats peuvent s'adresser au secrétariat de l'école nationale des sciences géographiques.

Agriculture

Avis relatif aux concours d'admission aux établissements d'enseignement supérieur agricole en 1956.

Des concours d'admission seront ouverts en 1956 à l'institut national agronomique, à l'école nationale des industries agricoles et alimentaires et aux écoles nationales d'agriculture.

I. — Institut national agronomique

Le concours, ouvert aux candidats des deux sexes, portera sur le programme des matières tel qu'il a été approuvé par décisions des 5 août 1948, 19 octobre 1950 et 12 novembre 1951.

Les épreuves écrites auront lieu les 28, 29, 30 et 31 mai 1956. Elles seront subies, au choix des candidats, dans les locaux qui seront indiqués à ceux-ci par leur lettre de convocation, soit à Paris, soit en province, à Alger, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Poitiers, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles, Casablanca. Les centres qui ne réuniraient pas un nombre suffisant de candidats seront supprimés et les candidats composeront au centre restant le plus proche de leur domicile.

Les épreuves orales seront subies à Paris.

Les candidats ne seront admis dans les salles d'examen que sur présentation de la lettre de convocation qui leur aura été adressée par le secrétaire du jury.

Formalités d'inscription.

Le registre d'inscription sera clos le 31 mars 1956.

Les demandes d'inscription, établies sur papier libre et accompagnées du dossier réglementaire, devront être adressées au secrétariat du jury du concours d'admission à l'institut national agronomique, 16, rue Claude-Bernard, Paris (5e).

Un droit d'inscription de 2.800 F sera exigé des candidats. Il devra être versé au moment de ladite inscription entre les mains de l'agent comptable de l'institut national agronomique ou à son compte chèque postal Paris 91-31-11.

Ce droit d'inscription ne sera pas remboursé, même en cas d'absence ou d'échec du candidat. Il sera réduit d'un tiers et fixé à 1.900 F pour les candidats titulaires d'une bourse d'Etat.

D'autre part, les candidats bénéficiaires de la loi du 18 juillet 1952 (combattants d'Indochine et de Corée) seront exonérés, sur leur demande, du droit d'inscription.

II. — Ecole nationale des industries agricoles et alimentaires

Le concours est également ouvert aux candidats des deux sexes. Il portera sur le programme des matières tel qu'il a été approuvé par décision du 24 septembre 1954.

Les épreuves écrites, communes avec celles du concours d'admission à l'institut national agronomique, auront lieu les 28, 29, 30 et 31 mai 1956.

Elles seront subies au choix des candidats dans les locaux qui seront indiqués à ceux-ci par leur lettre de convocation, soit à Paris, soit en province, à Alger, Bordeaux, Casablanca, Clermont-Ferrand, Dijon, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse et Versailles. Les centres qui ne réuniraient pas un nombre suffisant de candidats seront supprimés et les candidats composeront au centre restant le plus proche de leur domicile.

Les épreuves orales seront subies à Paris.

Formalités d'inscription.

Le registre d'inscription sera clos le 31 mars 1956. Les demandes d'inscription, établies sur papier libre et accompagnées du dossier réglementaire, devront être adressées au secrétariat du jury du concours d'admission à l'école nationale des industries agricoles et alimentaires, 16, rue Claude-Bernard, à Paris (5e).

Un droit d'inscription de 2.200 F sera exigé des candidats. Il devra être versé ou moment de ladite inscription, entre les mains de l'agent comptable de l'institut national agronomique ou directement à son compte chèque postal, Paris 91-31-14. Ce droit sera abaissé à 1.800 F pour les candidats inscrits à la fois aux concours d'admission à l'institut national agronomique et à l'école nationale des industries agricoles et alimentaires.

Le droit d'inscription ne sera pas remboursé, même en cas d'absence ou d'échec du candidat. Il sera réduit d'un tiers pour les candidats titulaires d'une bourse d'Etat et fixé à 1.500 F et à 1.200 F pour les candidats communs aux concours d'admission à l'Institut national agronomique et à l'école nationale des industries agricoles et alimentaires. D'autre part, les candidats bénéficiaires de la loi du 18 juillet 1952 (combattants d'Indochine ou de Corée) seront exonérés, sur leur demande, du droit d'inscription.

III. — Ecoles nationales d'agriculture

Le concours est également ouvert aux candidats des deux sexes pour les écoles nationales d'agriculture de Grignon, Rennes, Montpellier et Alger. Il portera sur le programme des matières tel qu'il a été approuvé par décisions des 17 août 1951 et 9 février 1950.

Les épreuves écrites auront lieu les 4, 5 et 6 juin 1956. Elles seront subies, au choix des candidats, dans les locaux qui seront indiqués à ceux-ci par leur lettre de convocation, soit à Paris, soit en province, à Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, soit en Afrique du Nord, à Tunis, Alger, Casablanca, soit en l'île de la Réunion, à Saint-Denis.

Les centres qui ne réuniraient pas un nombre suffisant de candidats seront supprimés et les candidats composeront au centre restant le plus proche de leur domicile.

Les épreuves orales seront subies à Paris et à Alger, au cas où dans cette ville le nombre des candidats admissibles serait suffisant pour justifier le déplacement d'un jury. Elles pourront comporter une session spéciale ouverte fin septembre en faveur des candidats résidant dans les territoires de l'Union française.

Formalités d'inscription.

Le registre d'inscription sera clos le 31 mars 1956. Les demandes d'inscription établies sur papier libre et accompagnées du dossier réglementaire devront être adressées au directeur de l'école nationale d'agriculture de Grignon (secrétariat du jury du concours d'admission aux écoles nationales d'agriculture).

Un droit d'inscription de 2.800 F sera exigé des candidats. Il devra être versé au moment de ladite inscription entre les mains de l'agent comptable de l'école nationale d'agriculture de Grignon ou à son compte chèque postal: 9133-35 Paris.

Ce droit d'inscription ne sera pas remboursé, même en cas d'absence ou d'échec du candidat. Il sera réduit d'un tiers et fixé à 1.900 F pour les candidats titulaires d'une bourse d'Etat.

D'autre part, les candidats bénéficiaires de la loi du 18 juillet 1952 (combattants d'Indochine et de Corée) seront exonérés, sur leur demande, du droit d'inscription.

Pour tous renseignements complémentaires, les candidats devront s'adresser au secrétariat des jurys desdits concours.

Paris — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
Jean-Paul MARTIN

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Dernier cours coté en Bourse.	Pays	Devise	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France	Cours extrêmes cotés à la Bourse du 13 mars 1956.
349 95	Etats-Unis	1 $ U.S.A.	350 (1)	.....	350 ..
330 45	Canada	1 $ Can.	.....	.....	330 05
183 70	Côte-Fse Somalis	100 F Djib.	184 0727	.....	.....
2860 ..	Mexique	100 pes.	2860 ..	.....	.....
8306 ..	Allemagne occid.	100 D.Mk.	8283 33	8271 ..	8306 ..	8306 80
705 25	Belgique	100 Fb.	700 ..	694 75	705 25	705 25
5082 ..	Danemark	100 cr. d.	5067 22	5020 75	5108 25	5084 80	5083 ..
983 40	Gde-Bretagne ..	1 liv. st.	980 ..	972 65	987 35	981 ..	983 65
86 10	Italie	100 lires	86 068	85 70	86 40	86 10	86 09
4916 ..	Norvège	100 c. n.	4900 ..	4883 50	4937 ..	4917 ..	4916 50
9245 ..	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9144 60	9279 90	9248 ..	9245 50
6767 50	Suède	100 c. s.	6767 625	6715 ..	6816 50	6770 50	6770 ..
8036 50	Suisse	100 f. s.	8003 98	7944 ..	8064 ..	8039 ..	.....
4386 25	Autriche	100 sch.	1346 85	1330 65	1350 25	4386 25	.....
1668 ..	Egypte	1 liv. ég.	1665 04	997 ..	1613 ..	1667 80	1667 ..
1220 ..	Portugal	100 esc.	1217 30	1208 75	1238 50	1218 50	1217 50
4807 80	Tchécoslovaquie	100 kcs.	4851 11	4824 50	4907 80	4807 80	.....
117 40	Yougoslavie	100 din.	116 668	116 70	117 60	117 40	.....

Zone C F A ..... 100 F C F A 350
Zone C F P ..... 100 F C F P 850
Etats associés du Cambodge du Laos et du Viet-Nam ..... 100 piastres 1660

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 4211 de l'office des changes

ANNONCES

Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, Paris
COMPTE CHÈQUE POSTAL 1.011-99, PARIS
et dans ses succursales des départements.

L'Administration et les formiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces

TIRAGES FINANCIERS

Ministère des affaires économiques et financières.

Emprunt du Gouvernement Général de l'Indochine 3 0/0 1909

Liste récapitulative des obligations de 500 F sorties au tirage du 20 février 1956, remboursables à compter du 1er avril 1956, et des séries comprenant des titres restant à rembourser sur les tirages précédents.

NUMÉROS des obligations.		ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS des obligations.		ANNÉES d'amortissement.
91 à	100	2/51	8.181 à	8.190	1/55
171 à	180	1/56	8.261 à	8.270	2/48
241 à	250	2/50	8.401 à	8.410	1/56
351 à	360	1/55	8.421 à	8.430	1/56
461 à	470	1/54	8.531 à	8.540	2/53
671 à	680	2/52	8.741 à	8.750	2/52
681 à	690	2/56	9.141 à	9.150	1/49
871 à	880	2/54	9.181 à	9.190	2/54
951 à	960	1/58	9.271 à	9.280	2/51
961 à	970	1/54	9.311 à	9.320	2/54
1.101 à	1.110	1/40	9.351 à	9.360	2/54
1.171 à	1.180	1/51	10.051 à	10.060	1/56
1.481 à	1.490	2/48	10.101 à	10.110	2/55
1.491 à	1.500	2/49	10.221 à	10.230	2/53
1.571 à	1.580	1/56	10.461 à	10.470	2/50
1.721 à	1.730	1/50	10.671 à	10.680	2/48
1.781 à	1.790	1/51	10.851 à	10.860	4/55
2.241 à	2.250	2/49	11.031 à	11.040	2/55
2.801 à	2.810	2/53	11.501 à	11.510	1/48
2.461 à	2.470	2/54	11.611 à	11.620	1/55
2.591 à	2.600	1/48	11.671 à	11.680	1/43
2.701 à	2.710	2/48	11.791 à	11.800	1/56
3.001 à	3.010	1/49	11.841 à	11.850	2/52
3.381 à	3.390	2/53	11.851 à	11.860	2/50
3.391 à	3.400	1/48	11.891 à	11.900	1/48
3.401 à	3.410	2/55	11.971 à	11.980	2/55
3.431 à	3.440	2/47	12.151 à	12.160	2/50
3.671 à	3.680	1/49	12.171 à	12.180	2/54
3.719 à	3.720	1/50	12.211 à	12.220	2/52
3.761 à	3.770	1/54	12.381 à	12.390	2/55
3.971 à	3.980	2/53	12.831 à	12.840	2/55
3.991 à	4.000	1/53	13.231 à	13.240	1/56
4.121 à	4.130	1/52	13.271 à	13.280	1/56
4.331 à	4.340	1/49	14.021 à	14.030	2/49
4.361 à	4.370	1/46	14.091 à	14.100	1/50
4.501 à	4.510	2/50	14.161 à	14.170	1/50
4.641 à	4.650	1/50	14.191 à	14.200	2/49
4.851 à	4.860	1/56	14.291 à	14.300	2/60
5.101 à	5.110	2/55	14.731 à	14.740	1/56
5.121 à	5.130	1/52	15.261 à	15.270	2/62
6.431 à	6.440	2/52	15.271 à	15.280	1/50
6.211 à	6.220	2/49	15.321 à	15.330	1/58
6.261 à	6.270	1/50	15.341 à	15.350	1/50
6.281 à	6.290	1/50	15.521 à	15.530	1/54
6.351 à	6.360	1/50	15.671 à	15.680	2/53
6.561 à	6.570	2/52	15.681 à	15.690	2/55
6.621 à	6.630	2/49	15.731 à	15.740	2/51
6.701 à	6.710	2/44	15.751 à	15.760	1/52
6.811 à	6.820	2/55	15.871 à	15.880	2/53
7.061 à	7.070	2/50	15.901 à	15.910	1/50
7.231 à	7.240	1/51	16.011 à	16.020	2/54
7.241 à	7.250	2/50	16.251 à	16.260	1/46
7.251 à	7.260	1/51	16.331 à	16.340	2/49
7.351 à	7.360	2/54	16.341 à	16.350	1/48
7.391 à	7.400	2/49	16.591 à	16.600	2/49
7.671 à	7.680	1/53	16.821 à	16.830	2/54
7.711 à	7.720	1/56	16.941 à	16.950	1/60
7.761 à	7.770	1/36	16.951 à	16.960	1/51
7.851 à	7.860	1/56	17.141 à	17.150	2/49
8.001 à	8.010	1/55	17.171 à	17.180	2/48
8.011 à	8.050	1/39	17.261 à	17.270	1/55

NUMÉROS des obligations.	ANNÉES d'amortissement.
17.301 à 17.310	2/52
17.601 à 17.610	2/53
17.631 à 17.640	2/55
17.711 à 17.720	2/50
17.921 à 17.930	2/55
18.111 à 18.120	2/50
18.231 à 18.240	1/50
18.551 à 18.560	1/53
18.761 à 18.770	1/56
18.801 à 18.810	2/55
18.861 à 18.870	1/55
18.911 à 18.920	1/55
18.931 à 18.940	1/54
19.141 à 19.150	1/47
19.231 à 19.240	2/55
19.461 à 19.470	1/55
19.571 à 19.580	1/48
19.701 à 19.710	2/52
19.821 à 19.830	1/52
19.831 à 19.840	2/50
19.841 à 19.850	1/56
19.991 à 20.000	2/55
20.001 à 20.010	2/51
20.211 à 20.220	2/48
20.281 à 20.290	2/54
20.431 à 20.440	1/48
20.631 à 20.640	2/56
20.791 à 20.800	1/50
20.901 à 20.910	2/49
21.021 à 21.030	2/53
21.131 à 21.140	2/53
21.221 à 21.230	1/50
21.231 à 21.240	2/51
21.321 à 21.330	1/56
21.381 à 21.390	1/50
21.401 à 21.410	2/55
21.411 à 21.420	1/51
21.441 à 21.450	2/55
21.481 à 21.490	1/42
21.501 à 21.510	2/48
22.051 à 22.060	1/56
22.261 à 22.270	1/55
22.321 à 22.330	1/56
22.421 à 22.430	1/53
22.511 à 22.520	2/50
22.521 à 22.530	1/53
22.541 à 22.550	2/47
22.551 à 22.560	2/54
22.681 à 22.690	1/56
22.761 à 22.770	2/49
22.811 à 22.820	1/56
22.871 à 22.880	1/49
22.981 à 22.990	2/48
23.071 à 23.080	2/51
23.171 à 23.180	2/51
23.181 à 23.190	1/49
23.351 à 23.360	2/52
23.521 à 23.530	1/52
23.541 à 23.550	2/50
23.551 à 23.560	2/55
23.631 à 23.640	2/55
23.671 à 23.680	1/52
23.701 à 23.710	2/44
23.831 à 23.840	2/51
23.851 à 23.860	1/55
24.001 à 24.010	1/54
24.111 à 24.120	2/52
24.251 à 24.260	2/54
24.561 à 24.570	1/51
24.611 à 24.620	1/53
24.921 à 24.930	2/54
24.981 à 24.990	1/50
25.161 à 25.170	1/49
25.261 à 25.270	2/50
25.651 à 25.660	1/56
25.741 à 25.750	2/48
25.761 à 25.770	2/46
25.781 à 25.790	2/51
25.821 à 25.830	2/52
25.861 à 25.870	1/56
25.871 à 25.880	2/50
26.081 à 26.090	2/39
26.221 à 26.230	2/53
26.331 à 26.340	1/51
26.471 à 26.480	1/50
27.051 à 27.060	2/54
27.191 à 27.200	2/47
27.261 à 27.270	1/52
27.301 à 27.310	1/53
27.601 à 27.610	2/48
27.751 à 27.760	1/49
27.781 à 27.790	2/48
27.821 à 27.830	2/47
28.071 à 28.080	1/52
28.091 à 28.100	1/53
28.121 à 28.130	2/49
28.181 à 28.190	1/54
28.261 à 28.270	2/49
28.471 à 28.480	1/56
28.591 à 28.600	1/48
28.701 à 28.710	1/52
29.221 à 29.230	2/55
29.311 à 29.320	2/45
29.481 à 29.490	1/55
29.761 à 29.770	1/55
29.841 à 29.850	2/52
30.221 à 30.230	1/55
30.281 à 30.290	1/54
30.771 à 30.780	2/51
30.861 à 30.870	2/52
31.111 à 31.120	2/55
31.381 à 31.390	1/50
31.461 à 31.470	1/52
31.531 à 31.540	1/56
31.881 à 31.890	2/52
32.101 à 32.110	2/49
32.191 à 32.200	1/47
32.271 à 32.280	2/51
32.401 à 32.410	2/50
32.521 à 32.530	2/51
32.691 à 32.700	2/51
32.701 à 32.710	2/55
32.721 à 32.730	2/53
33.221 à 33.230	2/47
33.241 à 33.250	1/51
33.521 à 33.530	1/56
33.571 à 33.580	2/54
33.581 à 33.590	2/49
33.591 à 33.600	2/48
33.621 à 33.630	1/40
33.731 à 33.740	2/55
33.831 à 33.840	2/46
34.001 à 34.010	1/55
34.111 à 34.120	1/51
34.141 à 34.150	1/50
34.151 à 34.160	2/51
34.161 à 34.170	1/55
34.481 à 34.490	2/54
34.761 à 34.770	2/54
34.941 à 34.950	2/46
34.951 à 34.960	2/53
35.151 à 35.160	1/53
35.161 à 35.170	1/56
35.241 à 35.250	2/51
35.991 à 36.000	2/54
36.151 à 36.160	1/51
36.351 à 36.360	2/55
36.731 à 36.740	2/50
36.841 à 36.850	2/52
37.131 à 37.140	2/54
37.401 à 37.410	2/51
37.441 à 37.450	2/49
38.081 à 38.090	2/48
38.101 à 38.110	1/48
38.131 à 38.140	2/51
38.351 à 38.360	2/49
38.821 à 38.830	1/51
38.831 à 38.840	1/56
38.871 à 38.880	1/54
38.961 à 38.970	2/46
38.991 à 39.000	1/47
39.131 à 39.140	1/55
39.231 à 39.240	1/51
39.341 à 39.350	2/49
39.441 à 39.450	2/51
39.461 à 39.470	2/53
39.511 à 39.520	1/49
39.661 à 39.670	2/51
39.731 à 39.740	1/55
40.071 à 40.080	1/46
40.231 à 40.240	2/52
40.321 à 40.330	1/52
40.481 à 40.490	1/54
41.081 à 41.090	2/49
41.261 à 41.270	1/50
41.291 à 41.300	1/56
41.461 à 41.470	2/55
41.621 à 41.630	1/54
41.771 à 41.780	2/49
41.941 à 41.950	2/53
42.051 à 42.060	2/50
42.191 à 42.200	2/52
42.271 à 42.280	1/55
42.441 à 42.450	2/54
42.601 à 42.610	1/56
42.761 à 42.770	1/50
42.821 à 42.830	1/54
42.991 à 43.000	1/51
43.001 à 43.010	1/41
43.071 à 43.080	2/48
43.361 à 43.370	2/39
43.381 à 43.390	2/55
43.581 à 43.590	2/53
43.631 à 43.640	1/48
43.741 à 43.750	2/51
43.761 à 43.770	2/44
43.821 à 43.830	2/46
43.861 à 43.870	2/53
44.141 à 44.150	1/51
44.151 à 44.160	1/56
44.431 à 44.440	2/48
44.651 à 44.660	2/51
44.691 à 44.700	2/53
44.721 à 44.730	1/49
44.891 à 44.900	1/51
45.171 à 45.180	1/55
45.181 à 45.190	2/51
45.441 à 45.450	1/51
45.791 à 45.800	1/51
46.371 à 46.380	1/51
46.551 à 46.560	1/52
46.581 à 46.590	1/53
46.601 à 46.610	1/49
46.811 à 46.820	1/55
47.181 à 47.190	1/53
47.301 à 47.310	1/51
47.371 à 47.380	2/50
47.401 à 47.410	1/55
47.451 à 47.460	1/56
47.491 à 47.500	1/56
47.611 à 47.620	2/55
47.771 à 47.780	1/53
47.831 à 47.840	1/53
47.981 à 47.990	2/53
48.051 à 48.060	1/51
48.491 à 48.500	1/55
48.791 à 48.800	1/56
48.931 à 48.940	2/51
48.961 à 48.970	2/47
49.011 à 49.020	1/55
49.281 à 49.290	2/48
49.301 à 49.310	1/47
49.381 à 49.390	2/48
49.391 à 49.400	1/56
49.491 à 49.500	1/51
49.611 à 49.620	1/56
49.831 à 49.840	2/55
49.921 à 49.930	1/50
49.981 à 49.990	2/47
50.111 à 50.120	1/53
50.151 à 50.160	1/47
50.231 à 50.240	2/50
50.251 à 50.260	1/38
50.301 à 50.310	1/53
50.451 à 50.460	1/51
50.691 à 50.700	1/53
50.781 à 50.790	1/50
50.941 à 50.950	1/52
51.001 à 51.010	2/55
51.021 à 51.030	1/56
51.061 à 51.070	1/52
51.081 à 51.090	2/51
51.161 à 51.170	1/55
51.321 à 51.330	1/53
51.431 à 51.440	1/52
51.521 à 51.530	2/48
51.561 à 51.570	2/52
51.851 à 51.860	1/53
51.931 à 51.940	2/53
51.951 à 51.960	2/54
52.011 à 52.020	1/50
52.041 à 52.050	2/55
52.081 à 52.090	1/52
52.151 à 52.160	2/50
52.161 à 52.170	1/54
52.201 à 52.210	2/54
52.271 à 52.280	1/50
52.621 à 52.630	1/48
52.681 à 52.690	2/52
53.001 à 53.010	1/47
53.011 à 53.020	2/53
53.231 à 53.240	2/55
53.441 à 53.450	2/49
53.471 à 53.480	1/56
53.521 à 53.530	1/56
54.101 à 54.110	1/52
54.121 à 54.130	1/50
54.131 à 54.140	1/55
54.321 à 54.330	2/52
54.411 à 54.420	2/52
54.641 à 54.650	2/49
54.921 à 54.930	1/56
54.981 à 54.990	2/50
55.061 à 55.070	1/56
55.081 à 55.090	2/54
55.281 à 55.290	2/54
55.711 à 55.720	2/54
55.771 à 55.780	2/52
56.001 à 56.010	2/47
56.161 à 56.170	2/53
56.191 à 56.200	1/51
56.231 à 56.240	2/54
56.281 à 56.290	1/49
56.401 à 56.410	2/48
56.491 à 56.500	1/52
56.521 à 56.530	1/51
56.581 à 56.590	2/55
56.651 à 56.660	1/50
56.711 à 56.720	2/53
57.171 à 57.180	1/53
57.351 à 57.360	1/54
57.531 à 57.540	1/52
57.631 à 57.640	1/52
57.771 à 57.780	1/56
57.861 à 57.870	1/56
57.891 à 57.900	2/55
57.911 à 57.920	2/47
57.921 à 57.930	1/55
58.101 à 58.110	2/53
58.361 à 58.370	1/52
58.381 à 58.390	1/54
58.491 à 58.500	2/51
58.501 à 58.510	1/55
58.571 à 58.580	2/52
58.681 à 58.690	1/55
58.741 à 58.750	2/49
58.911 à 58.920	2/50
59.151 à 59.160	1/51
59.201 à 59.210	2/53
59.501 à 59.510	1/54
59.831 à 59.840	1/56
59.861 à 59.870	1/52
60.001 à 60.010	1/52
60.201 à 60.210	2/51
60.371 à 60.380	1/55
60.671 à 60.680	1/54
60.781 à 60.790	1/53
60.881 à 60.890	1/56
60.891 à 60.900	1/55
60.931 à 60.940	1/46
61.141 à 61.150	1/51
61.161 à 61.170	2/54
61.201 à 61.210	2/53
61.451 à 61.460	1/56
61.481 à 61.490	1/55
61.531 à 61.540	1/55
61.611 à 61.620	2/53
61.671 à 61.680	1/48
61.771 à 61.780	2/55
62.431 à 62.440	1/51
62.491 à 62.500	1/51
62.691 à 62.700	2/54
63.281 à 63.290	1/51
63.371 à 63.380	2/52
64.151 à 64.160	2/53
64.291 à 64.300	1/56
64.331 à 64.340	1/47
64.381 à 64.390	2/51
64.401 à 64.410	1/49
64.521 à 64.530	2/54
64.721 à 64.730	2/52
64.781 à 64.790	1/52
64.911 à 64.920	1/47
65.021 à 65.030	1/50
65.381 à 65.390	2/50
65.591 à 65.600	2/53
65.861 à 65.870	2/54
65.891 à 65.900	1/50
65.951 à 65.960	1/55
66.101 à 66.110	2/54
66.301 à 66.310	1/49
66.671 à 66.680	2/42
66.971 à 66.980	1/45
67.411 à 67.420	1/49
67.471 à 67.480	1/53
67.711 à 67.720	2/53
67.851 à 67.860	2/48
68.011 à 68.020	1/44
68.401 à 68.410	1/56
68.551 à 68.560	2/50
68.571 à 68.580	1/50
68.631 à 68.640	2/55
68.641 à 68.650	2/55
68.951 à 68.960	2/56

NUMÉROS des obligations.	ANNÉES d'amortissement
68.971 à 68.980	2/55
69.061 à 69.070	2/51
69.141 à 69.150	2/50
69.311 à 69.320	2/49
69.471 à 69.480	1/50
69.501 à 69.510	1/56
69.521 à 69.530	2/54
69.661 à 69.670	1/53
69.721 à 69.730	1/55
69.751 à 69.760	1/45
69.831 à 69.840	2/54
69.901 à 69.910	1/49
69.921 à 69.930	1/55
70.031 à 70.040	2/55
70.191 à 70.200	1/45
70.421 à 70.430	1/50
70.521 à 70.530	2/52
70.721 à 70.730	2/50
70.921 à 70.930	2/49
71.011 à 71.020	2/46
71.111 à 71.120	2/51
71.121 à 71.130	1/50
71.331 à 71.340	2/54
71.461 à 71.470	2/53
71.491 à 71.500	1/56
71.731 à 71.740	2/53
72.001 à 72.010	1/49
72.161 à 72.170	2/49
72.221 à 72.230	1/49
72.291 à 72.300	2/50
72.341 à 72 350	2/50
72.391 à 72.400	2/55
72.571 à 72.580	1/54
72.641 à 72.650	2/55
72.671 à 72.680	2/49
72.711 à 72.720	2/55
72.781 à 72.790	2/52
72.851 à 72.860	2/48
72.871 à 72.880	1/56
72.881 à 72.890	1/53
72.951 à 72.960	2/48
73.151 à 73.160	2/44
73.431 à 73.440	1/52
73.561 à 73.570	2/55
73.591 à 73.600	2/52
73.631 à 73.640	2/48
73.671 à 73.680	1/55
73.761 à 73.770	2/53
73.891 à 73.900	1/53
73.941 à 73.950	2/54
73.981 à 73.990	2/50
74.101 à 74.110	1/53
74.241 à 74.250	1/56
74.321 à 74.330	1/47
74.521 à 74.530	2/49
74.681 à 74.690	2/48
74.731 à 74.740	2/51
74.771 à 74.780	2/55
75.431 à 75.440	1/41
75.461 à 75.470	2/50
75.581 à 75.590	1/50
75.771 à 75.780	2/52
75.901 à 75.910	1/52
75.941 à 75.950	1/52
75.971 à 75.980	1/51
76.001 à 76.010	1/54
76.541 à 76.550	2/49
77.021 à 77.030	1/49
77.111 à 77.120	1/56
77.151 à 77.160	1/51
77.281 à 77.290	2/54
77.331 à 77.340	1/51
77.341 à 77.350	1/55
77.351 à 77.360	2/55
77.441 à 77.450	1/50
77.451 à 77.460	1/55
77.461 à 77.470	2/54
77.611 à 77.620	1/50
77.871 à 77.880	2/51
77.991 à 78.000	2/49
78.001 à 78.010	2/54
78.021 à 78.030	2/50
78.071 à 78.080	1/55
78.131 à 78.140	2/49
78.191 à 78.200	1/54
78.211 à 78.220	1/49
78.581 à 78.590	1/48
78.841 à 78.850	1/56
78.981 à 78.990	2/53
79.111 à 79.120	1/52
79.121 à 79.130	2/55
79.231 à 79.240	2/47
79.241 à 79.250	1/52
79.421 à 79.430	1/52
79.511 à 79.520	2/52
79.801 à 79.810	2/54
79.851 à 79.860	2/55
80.281 à 80.290	1/54
80.651 à 80.660	2/49
80.661 à 80.670	1/54
80.751 à 80.760	2/54
80.831 à 80.840	2/51
80.851 à 80.860	2/52
80.871 à 80.880	1/54
80.921 à 80.930	1/53
81.031 à 81.040	2/53
81.251 à 81.260	1/55
81.281 à 81.290	1/55
81.321 à 81.330	1/53
81.411 à 81.420	1/55
81.461 à 81.470	1/55
81.591 à 81.600	1/44
81.611 à 81.620	2/53
81.641 à 81.650	2/48
81.701 à 81.710	1/56
81.811 à 81.820	2/53
81.831 à 81.840	1/52
82.091 à 82.100	2/52
82.171 à 82.180	2/51
82.371 à 82.380	2/54
82.431 à 82.440	2/49
82.521 à 82.530	2/50
82.701 à 82.710	1/56
82.871 à 82.880	2/47
82.881 à 82.890	2/55
82.931 à 82.940	2/53
83.121 à 83.130	2/54
83.341 à 83.350	1/56
83.891 à 83.900	1/51
83.951 à 83.960	1/56
84.081 à 84.090	1/51
84.171 à 84.180	2/52
84.301 à 84.310	2/51
84.641 à 84.650	1/49
84.651 à 84.660	1/55
84.741 à 84.750	1/54
84.891 à 84.900	2/48
85.451 à 85.460	2/50
85.581 à 85.590	1/54
85.681 à 85.690	1/35
85.811 à 85.820	2/54
85.831 à 85.840	1/53
86.301 à 86.310	2/52
86.341 à 86.350	2/54
86.541 à 86.550	2/54
86.841 à 86.850	1/52
86.971 à 86.980	2/48
87.091 à 87.100	2/48
87.101 à 87.110	1/49
87.301 à 87.310	2/55
87.411 à 87.420	1/48
87.831 à 87.840	1/53
87.861 à 87.870	2/47
87.901 à 87.910	1/55
87.991 à 88.000	1/53
88.591 à 88.600	1/49
88.631 à 88.640	2/55
88.671 à 88.680	2/55
88.781 à 88.790	1/54
89.021 à 89.030	2/53
89.071 à 89.080	2/50
89.141 à 89.150	2/49
89.191 à 89.200	2/51
89.211 à 89.220	1/56
89.291 à 89.300	2/35
89.431 à 89.450	1/51
89.451 à 89.460	2/52
89.641 à 89.650	1/53
89.701 à 89.710	1/54
89.781 à 89.790	2/49
89.861 à 89.880	2/50
90.311 à 90.320	2/55
90.871 à 90.880	1/56
90.881 à 90.890	1/56
91.011 à 91.020	1/50
91.151 à 91.160	1/54
91.271 à 91.280	2/52
91.371 à 91.380	2/55
91.501 à 91.510	2/51
91.781 à 91.790	1/42
91.951 à 91.960	2/54
92.311 à 92.320	2/55
92.411 à 92.420	2/55
92.691 à 92.700	1/56
93.031 à 93.040	2/53
93.441 à 93.450	1/50
93.571 à 93.580	2/55
93.741 à 93.750	1/53
94.001 à 94.010	2/54
94.031 à 94.040	1/54
94.101 à 94.110	2/38
94.131 à 94.140	1/50
94.161 à 94.170	2/48
94.181 à 94.190	2/50
94.231 à 94.240	2/48
94.281 à 94.290	1/55
94.361 à 94.370	2/50
95.071 à 95.080	2/55
95.121 à 95.130	2/53
95.191 à 95.200	2/54
95.291 à 95.300	1/49
95.341 à 95.350	2/51
95.461 à 95.470	1/55
95.491 à 95.500	1/53
95.781 à 95.790	2/53
95.841 à 95.850	1/50
95.961 à 95.970	1/52
96.091 à 96.100	2/53
96.271 à 96.280	2/47
96.311 à 96.320	2/38
96.461 à 96.470	1/54
96.621 à 96.630	1/55
96.751 à 96.760	1/56
96.821 à 96.830	1/54
96.901 à 96.910	2/53
96.921 à 96.930	1/51
97.051 à 97.060	1/55
97.151 à 97.160	1/52
97.471 à 97.480	2/55
97.521 à 97.530	1/50
97.551 à 97.560	2/50
97.751 à 97.760	1/49
97.881 à 97.890	1/51
98.261 à 98.270	2/54
98.501 à 98.510	2/54
98.611 à 98.620	2/49
98.621 à 98.630	1/56
98.631 à 98.640	2/50
99.151 à 99.160	1/53
99.221 à 99.230	2/51
99.241 à 99.250	2/46
99.451 à 99.460	2/51
99.541 à 99.550	1/49
99.761 à 99.770	2/52
99.781 à 99.790	1/56
100.201 à 100.210	1/50
100.321 à 100.330	2/46
100.601 à 100.610	1/54
100.681 à 100.690	2/49
100.961 à 100.970	2/52
101.081 à 101.090	1/54
101.161 à 101.170	2/48
101.431 à 101.440	1/53
101.601 à 101.610	2/53
101.621 à 101.630	1/56
101.701 à 101.710	1/50
101.761 à 101.770	1/56
101.811 à 101.820	2/51
102.111 à 102.120	2/51
102.141 à 102.150	1/50
102.181 à 102.190	2/51
102.251 à 102.260	2/46
102.291 à 102.300	2/52
102.651 à 102.660	1/52
102.721 à 102.730	2/53
102.761 à 102.770	1/49
102.841 à 102.850	2/55
103.021 à 103.030	1/51
103.031 à 103.040	2/50
103.901 à 103.910	1/51
103.971 à 103.980	2/54
104.011 à 104.020	1/56
104.211 à 104.220	1/55
104.231 à 104.240	2/47
104.301 à 104.310	2/43
104.821 à 104.830	2/54
104.951 à 104.960	1/47
105.071 à 105.080	1/50
105.191 à 105.200	1/56
105.361 à 105.370	2/50
105.371 à 105.380	1/46
105.441 à 105.450	1/55
105.511 à 105.520	1/52
105.581 à 105.590	1/55
105.641 à 105.650	1/56
105.691 à 105.700	2/49
105.701 à 105.710	1/43
105.761 à 105.770	2/51
105.781 à 105.790	1/50
105.841 à 105.850	2/54
105.851 à 105.860	2/45
105.961 à 105.970	1/54
106.221 à 106.230	2/55
106.241 à 106.250	2/48
106.281 à 106.290	2/53
106.291 à 106.300	2/50
106.461 à 106.470	2/55
106.531 à 106.540	2/55
106.681 à 106.690	2/48
106.871 à 106.880	1/55
107.341 à 107.350	1/56
107.351 à 107.360	2/55
107.481 à 107.490	2/55
108.471 à 108.480	2/55
109.171 à 109.180	1/54
109.251 à 109.260	2/50
109.341 à 109.350	1/54
109.351 à 109.360	2/47
109.631 à 109.640	1/54
109.681 à 109.690	1/42
109.751 à 109.760	1/55
109.831 à 109.840	1/49
109.841 à 109.850	1/51
109.861 à 109.870	1/54
109.961 à 109.970	1/47
110.001 à 110.010	2/53
110.021 à 110.030	1/49
110.061 à 110.070	2/54
110.201 à 110.210	1/56
110.271 à 110.280	2/55
110.561 à 110.570	1/48
110.641 à 110.650	1/56
110.711 à 110.720	2/49
110.851 à 110.860	1/56
111.031 à 111.040	2/55
111.551 à 111.560	2/51
111.651 à 111.660	1/45
111.661 à 111.670	2/51
111.701 à 111.710	1/56
111.781 à 111.790	1/55
111.861 à 111.870	1/54
111.941 à 111.950	2/55
112.231 à 112.240	1/54
112.351 à 112.360	1/56
112.761 à 112.770	2/55
112.811 à 112.820	1/56
112.891 à 112.900	1/56
112.901 à 112.910	1/56
113.771 à 113.780	2/55
114.281 à 114.290	1/54
114.561 à 114.570	1/49
114.631 à 114.640	2/55
114.721 à 114.730	2/49
114.771 à 114.780	2/52
114.911 à 114.920	1/51
115.141 à 115.150	1/55
115.241 à 115.250	1/56
115.271 à 115.280	2/53
115.411 à 115.420	1/49
115.471 à 115.480	1/54
115.501 à 115.510	1/56
115.811 à 115.820	1/54
115.891 à 115.900	1/54
116.001 à 116.010	1/54
116.301 à 116.310	2/50
116.471 à 116.480	1/53
116.541 à 116.550	1/56
116.831 à 116.840	1/51
116.981 à 116.990	2/50
117.421 à 117.430	2/52
117.511 à 117.520	1/55
117.521 à 117.530	1/56
117.611 à 117.620	2/52
117.671 à 117.680	1/54
117.711 à 117.720	1/56
117.821 à 117.830	2/52
118.091 à 118.100	2/52
118.111 à 118.120	1/54
118.361 à 118.370	1/53
118.481 à 118.490	2/48
118.501 à 118.510	2/52
118.801 à 118.810	2/51
118.831 à 118.840	1/53
118.911 à 118.920	1/42
118.951 à 118.960	2/51
119.191 à 119.200	1/56
119.321 à 119.330	1/53
119.571 à 119.580	2/54

AVIS DIVERS

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Avis de tirage de l'emprunt de l'Afrique équatoriale française 6 0/0 1922-1934 à effectuer le 18 avril 1956, à neuf heures quinze, au ministère de la France d'outre-mer.

Avis de tirage de l'emprunt de l'Afrique équatoriale française 4,50 0/0 1929 à effectuer le 20 avril 1956, à neuf heures quinze, au ministère de la France d'outre-mer.

BANQUE NATIONALE DU MEXIQUE S. A.

Institution privée
de Dépôt, d'Epargne et de Fiducie

FONDÉE EN 1884 — MEXICO D. F.

Seconde convocation.

L'assemblée générale ordinaire convoquée pour le 7 mars n'ayant pu délibérer faute de quorum, le conseil d'administration a décidé de convoquer de nouveau MM. les actionnaires en une assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 4 avril 1956, à onze heures, au siège social, avenida Isabel la Catolica, n° 44, à Mexico, pour délibérer sur les points énumérés dans le suivant ordre du jour.

Il est rappelé que les résolutions de cette assemblée seront valables quel que soit le nombre d'actions représentées, conformément aux dispositions de l'article 54 des statuts et de l'article 191 de la loi générale des sociétés mercantiles.

ORDRE DU JOUR

1° Rapport du conseil d'administration;
2° Résolution concernant le bilan général et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1955, ainsi que le rapport des commissaires;
3° Résolution concernant l'application des bénéfices;
4° Fixation, conformément aux articles 12 et 14 des statuts, du nombre des membres du conseil d'administration et du comité consultatif pour la période qui prendra fin lorsque se tiendra l'assemblée générale ordinaire de 1957;
5° Election, conformément à la décision précédente, des membres du conseil d'administration pour la période qui prendra fin lorsque se tiendra l'assemblée générale ordinaire de 1959 et des membres du comité consultatif pour la période correspondante;
6° Election de deux commissaires titulaires et de deux suppléants pour la période qui prendra fin lorsque se tiendra l'assemblée générale ordinaire de 1957.

Pour avoir le droit d'assister à l'assemblée, MM. les actionnaires devront déposer leurs actions au siège ou dans les succursales de la banque, ou dans les bureaux suivants:

Agence de la Banque nationale du Mexique, à New-York, 37, Wall Street;
Banque de Paris et des Pays-Bas, à Paris, 3, rue d'Antin, pour le compte du comité de Paris de la Banque nationale du Mexique, 41, avenue de l'Opéra;
Banque de Paris et des Pays-Bas, à Genève, 6, rue de Hollande;
MM. Glyn, Mills & C°, à Londres;
Banco Hispano Americano, à Madrid, et dans ses succursales.

Le dépôt devra être effectué trois jours avant l'assemblée au Mexique, et huit jours avant l'assemblée à l'étranger.

Mexico D. F., le 7 mars 1956.

Le président du conseil d'administration,
GRATIEN GUICHARD.

JOSÉ PINTADO,
secrétaire.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Razoly, dit Bourges (Raymond-Claude-Alcide), né le 10 avril 1934 à Tananarive, sans profession, demeurant à Tananarive, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Bourges.

M. Razoly, dit Bourges (Raymond-Célestin), né le 15 juillet 1907 à Tananarive, demeurant à Tananarive, régie des chemins de fer, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs: Fernand-Louis-Gilbert, né le 16 octobre 1935 à Tananarive; Marcel-Pierre, né le 28 février 1939 à Tananarive, et Gilberte-France, née le 14 mars 1911 à Tananarive, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Bourges.

M. Bith (Roger), né le 28 février 1920 à Paris (17e), demeurant 9, rue Devès, Neuilly-sur-Seine (Seine), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Roger Teullé.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

14 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Société de Manilleurs Les Sans-Atouts.** But: se distraire en jouant correctement à la manille. Siège social: café Guffroy, 15, rue François-Courtin, à Liévin (Pas-de-Calais).

14 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Amicale Boule de Sarcelles.** But: pratique du sport bouliste. Siège social: 29, rue du Chaussy, Sarcelles (Seine-et-Oise).

14 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. **Association sportive du lycée national mixte de Saint-Dié.** But: pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: lycée mixte, place Saint-Charles, Saint-Dié (Vosges).

14 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Association sportive semuroise.** But: pratique des sports. Siège social: mairie de Semur-en-Brionnais (Saône-et-Loire).

15 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Fougères. **Amicale de la classe 1945.** But: resserrer les liens de camaraderie entre les adhérents, rendre les derniers honneurs aux camarades qui disparaîtront, apporter une aide morale et soulager dans la mesure des fonds disponibles les adhérents momentanément gênés. Siège social: chez M. Poras, rue Le Bouteiller, Fougères (Ille-et-Vilaine).

17 février 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Prestige et rayonnement de la France.** But: faire connaître l'œuvre française en France et à l'étranger. Siège social: 15, boulevard des Invalides, Paris.

25 février 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Association de parents d'élèves du collège technique et centre d'apprentissage Paul Doumer, au Perreux, 168, avenue Pierre-Brossolette.** But: recherche des améliorations morales ou matérielles dans l'intérêt général des élèves, collaboration avec l'administration de l'établissement, entr'aide. Siège social: 168, avenue Pierre-Brossolette, le Perreux.

25 février 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Association de parents d'élèves du centre d'apprentissage public de la Varenne, 50-56, boulevard de Champigny.** But: recherche des améliorations morales ou matérielles dans l'intérêt général des élèves, collaboration avec l'administration de l'établissement, entr'aide. Siège social: 50-56, boulevard de Champigny, la Varenne.

29 février 1956. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Pie-X de la Celle-Saint-Cloud.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école. Siège social: 15, rue Bérenger, à la Celle-Saint-Cloud.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

MODIFICATIONS

24 février 1956. Déclaration à la préfecture de police. L'**Union générale des corps des cadets russes en France** transfère son siège social du 3, rue Adolphe-Cherrioux, à Issy-les-Moulineaux, au 4, square Léon-Guillot, Paris.

8 mars 1956. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association des officiers russes anciens combattants sur le front français** transfère son siège social du 29, boulevard d'Auteuil, à Boulogne-sur-Seine, au 17, rue de Lisbonne, Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

SOCIÉTÉS ET VALEURS MOBILIÈRES

Les textes les plus importants sur les **SOCIETES** et les **VALEURS MOBILIERES** ont été réunis dans une brochure spéciale, qui traite notamment :

DES SOCIETES :

Loi du 24 juillet 1867 sur les **sociétés.**

Loi du 7 mars 1925 tendant à instituer des **sociétés à responsabilité limitée,** et son décret d'application du 4 juin 1954.

Loi du 13 novembre 1933 réglementant le **droit de vote dans les assemblées d'actionnaires** des sociétés par actions.

Loi du 16 novembre 1940 relative aux **sociétés anonymes.**

Loi du 4 mars 1943 relative aux **sociétés par actions.**

DES CARACTERISTIQUES ET DU REGIME DES VALEURS MOBILIERES :

Décret n° 48-1683 du 30 octobre 1948 fixant certaines **caractéristiques** des valeurs mobilières.

Décret n° 49-1105 du 4 août 1949 relatif à leur **régime.**

Décret n° 49-1470 du 10 novembre 1949 relatif à leur **forme.**

DES DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX OBLIGATIONS :

Décret du 8 août 1935 relatif aux **droits d'obligataires d'un même emprunt.**

Décret du 30 octobre 1935 relatif à la **protection des obligataires.**

Décret n° 49-301 du 28 février 1949 fixant les **modalités** et les **délais de publication** des **tableaux d'amortissement** et des **listes de titres sortis au tirage.**

Décret n° 53-811 du 3 septembre 1953 relatif à l'émission d'**obligations transformables en actions.**

DES PARTS DE FONDATEUR (loi du 23 janvier 1929).

DES TITRES NOMINATIFS (décret n° 55-1595 du 7 décembre 1955).

DES TITRES AU PORTEUR (décret n° 56-27 du 11 janvier 1956).

DES COMPTES ATTEINTS PAR LA PRESCRIPTION.

Cette brochure de 230 pages in-8° carré, sur beau papier et sous couverture forte, est vendue sous le n° **1031,** au prix de **400 francs,** ou expédiée franco sur simple demande accompagnée du montant adressée à la Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

(*Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal* [*C. C. P. Paris* 9063-13].)